

PROFIL DES DÉLINQUANTS SEXUELS AUTOCHTONES :

**ANALYSE COMPARATIVE VISANT À DÉTERMINER LES
CARACTÉRISTIQUES DES DÉLINQUANTS SEXUELS AUTOCHTONES ET
NON AUTOCHTONES EN VUE D'AMÉLIORER LES STRATÉGIES
D'ÉVALUATION ET DE TRAITEMENT DESTINÉES À CETTE CLIENTÈLE**

Lawrence A. Ellerby, Ph.D. et Paula MacPherson, M.Ed.

Forensic Behavioral Management Clinic
Native Clan Organization

Janvier 2002

RÉSUMÉ

La Forensic Behavioral Management Clinic (FBMC) de la Native Clan Organization, qui est située à Winnipeg, au Manitoba, offre des services d'évaluation et de traitement aux délinquants autochtones et non autochtones ayant commis des infractions sexuelles.

Afin de déterminer et de mieux comprendre la composition et les caractéristiques de sa clientèle, la FBMC a créé une base de données sur les délinquants ayant participé à son programme de traitement. Pour déterminer les variables à étudier, elle a passé en revue les travaux de recherche sur la question et consulté les membres de son équipe de traitement, formée de psychologues, de travailleurs sociaux, de conseillers ou guérisseurs spirituels autochtones et d'agents de liaison avec la collectivité. La base de données renferme 235 variables se rapportant notamment aux caractéristiques générales des délinquants, aux caractéristiques propres aux délinquants autochtones, aux antécédents développementaux, aux antécédents criminels, aux schémas criminels ainsi qu'à la participation au traitement et à la réponse à celui-ci. Grâce à cet examen des caractéristiques des hommes ayant suivi le traitement offert, la FBMC voulait améliorer son programme afin de mieux répondre aux besoins des délinquants évalués et traités, et recueillir de l'information susceptible de contribuer au fonds de connaissances dans ce domaine. Au total, on a examiné 303 dossiers de traitement qui ont été fermés entre 1987 et 1999.

Parmi les 303 délinquants sexuels dont le dossier a été examiné, 40 % étaient autochtones (Indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuits) et 60 % étaient non autochtones. Les divers groupes autochtones ont été réunis dans une même catégorie parce que le nombre de Métis ($n = 21$, 7 %) et d'Inuits ($n = 1$, 0,3 %) n'était pas assez élevé pour qu'on puisse former des catégories distinctes. Il s'agit d'un aspect important qu'il faudra examiner ultérieurement, car il n'est probablement pas suffisant de supposer qu'il y a homogénéité parmi ces groupes. La majorité des délinquants autochtones inclus dans notre échantillon avaient l'anglais comme langue maternelle. Par ailleurs, la langue maternelle autochtone la plus courante était le cri. La majorité des délinquants autochtones ont été élevés dans une réserve, mais la plupart d'entre eux étaient venus habiter dans un centre urbain. Seulement un très faible pourcentage de délinquants autochtones ont déclaré avoir été élevés dans la culture autochtone traditionnelle, avec ses enseignements et ses cérémonies.

Des différences importantes sont observables entre les Autochtones et les non-Autochtones inclus dans l'échantillon de la FBMC en ce qui touche les antécédents développementaux et sociaux. Bon nombre de non-Autochtones et d'Autochtones ont vécu des expériences difficiles et traumatisantes pendant leur enfance, mais ces derniers sont plus nombreux à avoir vécu de telles expériences. Bien que la majorité des délinquants aient déclaré avoir été élevés par leurs père et mère, une plus grande proportion d'Autochtones que de non-Autochtones ont été élevés par un membre de leur famille élargie et ont été séparés de leurs parents ou abandonnés par eux. En outre, les délinquants autochtones ont plus souvent perdu un membre de leur famille en raison d'un

suicide ou d'un meurtre. Un plus grand pourcentage d'entre eux ont déclaré que des membres de leur famille avaient des problèmes de toxicomanie ou des antécédents criminels. De plus, une plus grande proportion d'Autochtones ont été témoins de violence conjugale, ou savaient qu'une telle violence existait, et ont déclaré que les limites sexuelles au sein de leur famille étaient inappropriées. Une plus grande proportion d'Autochtones que de non-Autochtones ont déclaré avoir été victimes de négligence ou de violence sexuelle. Toutefois, aucune différence n'est observable entre les deux groupes quant à la violence physique ou psychologique subie pendant leur enfance : tant les Autochtones que les non-Autochtones affichent à cet égard un pourcentage élevé.

Un plus grand pourcentage d'Autochtones que de non-Autochtones avaient déjà consommé des substances intoxicantes (alcool, drogues et solvants). En outre, les Autochtones étaient désavantagés par rapport aux non-Autochtones pour ce qui est du niveau d'instruction et des antécédents professionnels.

Aucune différence significative n'est observable entre les Autochtones et les non-Autochtones quant au nombre de condamnations, que ce soit avant l'âge adulte ou à l'âge adulte. Toutefois, les Autochtones ont avoué avoir commis avant l'âge adulte un plus grand nombre d'infractions avec violence pour lesquelles ils n'ont jamais été condamnés. Ils ont aussi avoué avoir commis à l'âge adulte plus d'infractions avec violence. En revanche, les non-Autochtones ont déclaré avoir commis un plus grand nombre d'infractions sexuelles, à l'âge adulte, pour lesquelles ils n'ont jamais été condamnés.

En ce qui concerne leur comportement sexuel déviant, les Autochtones semblent plus susceptibles de commettre des viols que toute autre infraction sexuelle, alors que les non-Autochtones semblent avoir plus tendance à commettre des infractions sexuelles contre des enfants, particulièrement l'inceste.

Des différences intéressantes sont observables entre les deux groupes en ce qui touche les caractéristiques de leur comportement délinquant et leurs schémas criminels. Par exemple, les Autochtones étaient plus susceptibles de choisir des victimes de sexe féminin, alors que les non-Autochtones étaient plus portés à s'en prendre à la fois à des personnes de sexe féminin et de sexe masculin. Les non-Autochtones semblent en outre avoir plus tendance à s'en prendre à des enfants en bas âge, prépubères ou pubères, On n'observe aucune différence significative entre les deux groupes en ce qui a trait aux victimes parmi les adolescents, les adultes ou les personnes âgées, ou les victimes de différents groupes d'âge. Les Autochtones ont choisi plus souvent des victimes autochtones et les non-Autochtones s'en sont pris plus souvent à des victimes non autochtones. Cependant, les non-Autochtones étaient plus portés que les Autochtones à s'en prendre à des victimes d'origines ethniques diverses. Peu de différences sont observables entre les deux groupes en ce qui touche leur lien avec les victimes, mais on remarque que les non-Autochtones étaient plus portés à s'en prendre à des victimes vis-à-vis desquelles ils étaient en situation d'autorité ou de confiance (par exemple à titre de médecin, de chef religieux, d'enseignant, d'entraîneur). Une dernière constatation intéressante concernant les différences observables quant au profil des victimes est que par rapport aux

victimes des délinquants non autochtones, les victimes des délinquants autochtones avaient plus souvent consommé de l'alcool ou à la fois de l'alcool et de la drogue au moment où l'infraction a été commise.

Aucune différence n'est observable entre les deux groupes en ce qui concerne une foule de distorsions cognitives qui sont souvent entretenues afin de faciliter et de justifier le comportement sexuel déviant. Il y a une seule distorsion pour laquelle on remarque une différence entre les Autochtones et les non-Autochtones : une plus forte proportion d'Autochtones croyaient qu'ils n'auraient pas commis l'infraction s'ils n'avaient pas été sous l'influence d'une substance intoxicante.

Des différences ont été observées entre les Autochtones et les non-Autochtones quant aux moyens utilisés pour s'approcher des victimes. Dans le cadre du processus de planification et de préparation de l'infraction, les Autochtones ont plus souvent donné de l'alcool ou de la drogue à leur victime. En revanche, les non-Autochtones étaient plus portés à donner des cadeaux ou à présenter du matériel pornographique. Ils étaient en outre plus susceptibles d'avoir eu recours à la ruse ou à la manipulation à l'égard de leur victime afin d'obtenir un contact sexuel.

Alors qu'aucune différence n'est observable entre les deux groupes en ce qui a trait au recours aux menaces au cours de l'agression sexuelle, les Autochtones étaient plus susceptibles d'avoir agressé physiquement leur victime.

Lorsqu'on examine les différences entre les deux groupes quant aux intérêts sexuels déviants, on remarque qu'un plus grand pourcentage de non-Autochtones ont manifesté de tels intérêts. Par exemple, un plus grand nombre d'entre eux ont déclaré avoir eu des pensées de nature sexuelle ou des fantasmes à l'égard de leur victime ou des fantasmes de violence sexuelle, ou s'être masturbés en regardant des photos d'enfants. Les non-Autochtones étaient en outre plus susceptibles de déclarer des paraphilies telles que l'exhibitionnisme, le ligotage ou le sadisme sexuel (comme entretenir des idées d'homicide de nature sexuelle et se masturber en entretenant de telles idées). Fait intéressant à noter, malgré ces différences, aucune différence significative n'a été observée quant aux préférences sexuelles des délinquants autochtones et non autochtones, qui ont été déterminées au moyen d'une évaluation phallométrique (test physiologique servant à établir le profil de l'excitation sexuelle).

Quant à la réponse au traitement et les améliorations observées, selon les cotes données par les thérapeutes, on observe peu de différences entre les Autochtones et les non-Autochtones. Un plus grand pourcentage d'Autochtones ont déclaré, après le traitement, se souvenir des détails concernant l'infraction, alors qu'ils avaient initialement déclaré qu'ils n'avaient aucun souvenir parce qu'ils étaient sous l'influence de l'alcool ou de la drogue lorsqu'ils avaient commis l'infraction. Aucune différence n'est observable entre les deux groupes en ce qui touche la révélation de soi et la responsabilité pour ce qui est de la fréquence et la durée du comportement délinquant, de son caractère intrusif ou

de la violence exercée. En outre, on ne remarque aucune différence entre les cotes données par les thérapeutes aux deux groupes en ce qui touche les améliorations observées quant aux remords et à l'empathie à l'égard de la victime.

Avant la mise en place du programme mixte combinant une approche de guérison traditionnelle et un mode de traitement contemporain à l'intention des Autochtones, le taux d'achèvement du traitement était plus élevé chez les non-Autochtones. Toutefois, lorsque les délinquants autochtones ont pu participer à un programme adapté à leur culture, la différence entre les taux d'achèvement est disparue. Un pourcentage élevé d'Autochtones et de non-Autochtones ont continué de suivre le traitement offert par la FBMC après la période obligatoire (par exemple après la date d'expiration de leur peine). Après la mise en place du programme mixte à l'intention des délinquants autochtones, le nombre d'Autochtones qui ont continué de fréquenter la clinique après l'expiration du mandat s'est encore accru. Enfin, aucune différence significative n'est observable entre les Autochtones et les non-Autochtones ayant participé au programme de la FBMC quant au taux de récidive sexuelle. Cependant, les deux groupes ont affiché un taux de récidive beaucoup plus faible que celui du groupe de comparaison formé de délinquants autochtones et non autochtones.

Ces résultats montrent que même s'il existe de nombreuses similitudes entre les Autochtones et les non-Autochtones ayant participé entre 1987 et 1999 au programme de traitement des délinquants sexuels offert par la FBMC, on peut observer des différences dont il faut tenir compte. En effet, celles-ci influent sur le processus d'évaluation des délinquants, sur l'élaboration et la prestation de programmes visant à réduire la récidive sexuelle et sur notre compréhension de la dynamique du comportement sexuel déviant des délinquants appartenant à ces deux groupes.

REMERCIEMENTS

Plusieurs personnes ont participé à la création de la base de données de la Forensic Behavioral Management Clinic (FBMC) et à la réalisation de ce projet de recherche. Je tiens à remercier Heather Cherewick, Marlow Gal et Paula MacPherson pour leur participation à l'élaboration, à la mise en place et à l'amélioration de la base de données. Je les remercie en outre d'avoir passé en revue les nombreux dossiers réunis en plus de dix ans ainsi que d'avoir entré et analysé les données, ce qui représente une tâche énorme.

J'aimerais aussi remercier les membres de l'équipe de traitement de la FBMC, qui ont contribué à déterminer les variables à étudier et qui ont vérifié l'exactitude des données relatives à leurs clients. Je remercie donc Jacqueline Bedard, Shirl Chartrand, Bill Christian, Brenda Ellerby, Arthur Fourstarr, Lori Grant, Patricia Harper, Ervin Hilts, Jaye Miles, Karina O'Brien, Daniel Rothman, Don Smith et Todd Smith.

Je suis en outre reconnaissant à Terry Nicholaichuck et à Deqiang Gu pour leurs conseils et leur aide en ce qui touche une partie de l'analyse.

Ce projet n'aurait pu être réalisé sans l'encouragement et le soutien de la Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada. Je remercie sincèrement Larry Motiuk, Roger Boe et Shelley Trevethan pour leur appui.

Lawrence Ellerby

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
REMERCIEMENTS	v
TABLE DES MATIÈRES	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES GRAPHIQUES	ix
INTRODUCTION	1
DESCRIPTION DU QUESTIONNAIRE SUR LES DÉLINQUANTS SEXUELS ...	2
RÉSULTATS	4
Caractéristiques des délinquants sexuels	4
Antécédents développementaux et sociaux des délinquants sexuels	4
Caractéristiques propres aux Autochtones	14
Antécédents criminels	17
<i>Condamnations avant l'âge adulte</i>	18
<i>Condamnations à l'âge adulte</i>	20
Schémas criminels	23
Caractéristiques des victimes	23
<i>Distorsions cognitives</i>	28
<i>Planification et préparation de l'infraction</i>	29
<i>Coercition</i>	31
<i>Intérêts sexuels déviants</i>	34
Traitement	40
<i>Caractéristiques du traitement</i>	40
<i>Changements en ce qui touche le degré de révélation de soi et de responsabilité du délinquant</i>	44
<i>Achèvement du traitement</i>	50
<i>Récidive</i>	53
CONCLUSION	54
Examen des résultats	54
<i>Caractéristiques des délinquants autochtones</i>	54
<i>Antécédents développementaux et sociaux</i>	55
<i>Antécédents criminels</i>	55
<i>Schémas criminels en matière sexuelle</i>	56
<i>Issue du traitement</i>	58
Portée des résultats obtenus	58
ANNEXE A : QUESTIONNAIRE DE LA FBMC – BASE DE DONNÉES V2 SUR LES DÉLINQUANTS SEXUELS	61

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Principal dispensateur de soins pendant l'enfance.....	5
Tableau 2.	Nombre total moyen des principaux dispensateurs de soins.....	5
Tableau 3.	Absence des parents.....	6
Tableau 4.	Criminalité au sein de la famille.....	7
Tableau 5.	Décès tragiques au sein de la famille.....	7
Tableau 6.	Observation ou connaissance de comportements abusifs de la part des parents au sein de la famille.....	8
Tableau 7.	Mauvais traitements subis pendant l'enfance.....	9
Tableau 8.	Lien entre l'agresseur sexuel et le délinquant.....	10
Tableau 9.	Actes autodestructeurs.....	10
Tableau 10.	Abus de substances intoxicantes par le délinquant.....	11
Tableau 11.	Niveau d'instruction du délinquant.....	12
Tableau 12.	Antécédents professionnels du délinquant.....	13
Tableau 13.	Statut professionnel du délinquant au moment où l'infraction à l'origine de la peine a été commise.....	13
Tableau 14.	Appartenance ethnique des délinquants sexuels traités à la FBMC.....	14
Tableau 15.	Langue maternelle autochtone.....	15
Tableau 16.	Collectivités.....	16
Tableau 17.	Expériences vécues au pensionnat.....	16
Tableau 18.	Éducation traditionnelle.....	17
Tableau 19.	Condamnations avant l'âge adulte.....	18
Tableau 20.	Fréquence des infractions n'ayant entraîné aucune condamnation que les délinquants ont avoué avoir commises avant l'âge adulte.....	19
Tableau 21.	Condamnations à l'âge adulte.....	20
Tableau 22.	Fréquence des infractions n'ayant entraîné aucune condamnation que les délinquants ont avoué avoir commises à l'âge adulte.....	20

Tableau 23. Appartenance à un gang	21
Tableau 24. Nature du comportement sexuel déviant.....	22
Tableau 25. Sexe des victimes	23
Tableau 26. Âge des victimes	24
Tableau 27. Appartenance ethnique des victimes.....	24
Tableau 28. Lien familial entre la victime et le délinquant	25
Tableau 29. Lien non familial entre la victime et le délinquant	26
Tableau 30. Liens multiples avec les victimes.....	26
Tableau 31. Consommation de substances intoxicantes par la victime au moment de l'infraction	27
Tableau 32. Fréquences des distorsions cognitives avant le traitement	28
Tableau 33. Manœuvres visant à faciliter la perpétration de l'infraction.....	30
Tableau 34. Recours aux menaces et à la violence à l'égard des victimes selon l'appartenance ethnique.....	32
Tableau 35. Recours aux menaces et à la violence à l'égard des victimes selon le type de délinquant	33
Tableau 36. Utilisation de la pornographie et réaction à celle-ci	35
Tableau 37. Paraphilies.....	36
Tableau 38. Reconnaissance des fantasmes avant et après le traitement	37
Tableau 39. Résultats de la pléthysmographie pénienne : Préférences sexuelles et appartenance ethnique	39
Tableau 40. Lieu du traitement offert par la FBMC.....	41
Tableau 41. Participation des Autochtones à un programme de traitement des délinquants sexuels autochtones (TDSA).....	42
Tableau 42. Participation antérieure à un programme de traitement des délinquants sexuels	44
Tableau 43. Responsabilisation du délinquant (avant et après le traitement) ...	45
Tableau 44. Difficulté à se souvenir de l'infraction en raison du temps écoulé (avant et après le traitement).....	45

Tableau 45. Difficulté à se souvenir de l'infraction parce que le délinquant avait consommé de l'alcool ou de la drogue (avant et après le traitement)	46
Tableau 46. Degré de minimisation du caractère intrusif du comportement sexuel délinquant (avant et après le traitement)	47
Tableau 47. Degré de minimisation de la fréquence et de la durée du comportement sexuel délinquant (avant et après le traitement)	48
Tableau 48. Degré de minimisation de la violence exercée au cours de l'infraction (avant et après le traitement).....	49
Tableau 49. Remords et sentiments d'empathie éprouvés par le délinquant (avant et après le traitement).....	49
Tableau 50. Issue du traitement.....	50
Tableau 51. Issue du traitement pour les délinquants autochtones : programme pour délinquants sexuels autochtones et programme cognitivo-comportemental.....	51
Tableau 52. Poursuite du traitement après la date d'expiration du mandat.....	52
Tableau 53. Poursuite du traitement par les délinquants autochtones après la date d'expiration du mandat : programme pour les délinquants sexuels autochtones et programme cognitivo-comportemental.....	52

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. Taux de récidive sexuelle.....	53
---	----

INTRODUCTION

Depuis 1987, la Forensic Behavioral Management Clinic (FBMC) de la Native Clan Organization fournit au Manitoba des services d'évaluation et de traitement à des Autochtones et à des non-Autochtones ayant un comportement sexuel délinquant. Son principal rôle étant d'offrir un programme clinique, la FBMC, à l'instar de nombreux organismes offrant des programmes de traitement, ne disposait ni du temps ni des ressources nécessaires pour procéder à des travaux de recherche. Nous savions toutefois que nos dossiers de traitement constituaient une riche source de données inexploitées qui nous serait utile pour organiser et évaluer nos services. Nous avons vu dans la création d'une base de données et l'analyse de variables dignes d'intérêt une excellente occasion d'acquérir une meilleure compréhension de la situation et de développer une orientation afin d'améliorer nos stratégies d'évaluation et de traitement, ainsi que d'apporter notre contribution au fonds de connaissances sur les délinquants sexuels. Le présent rapport de recherche, qui est le fruit de cette entreprise, fournit des renseignements tirés de nos dossiers de traitement fermés pour la période allant de 1987 à 1999.

Dans ce rapport, qui porte sur les délinquants sexuels adultes de sexe masculin qui ont suivi un programme de traitement dans la collectivité ou en établissement offert par la FBMC, nous examinons en particulier les similitudes et les différences entre les Autochtones et les non-Autochtones. Ce faisant, notre intention n'est pas de comparer les délinquants autochtones et non autochtones juste pour le plaisir d'établir des comparaisons ou pour conclure qu'un groupe est supérieur à l'autre. Grâce à cette étude, nous espérons au contraire en apprendre davantage sur le profil des hommes ayant été traités par la FBMC et améliorer nos méthodes d'évaluation et de traitement afin de mieux traiter nos clients et répondre à leurs besoins. Si nous parvenons à cerner et à comprendre les similitudes et les différences entre les Autochtones et les non-Autochtones, nous serons mieux en mesure d'aider les délinquants qui suivent un traitement à gérer leurs risques et à vivre leur vie de façon saine, équilibrée et prosociale.

DESCRIPTION DU QUESTIONNAIRE SUR LES DÉLINQUANTS SEXUELS

Le questionnaire d'enquête de la FBMC, rempli pour chaque délinquant qui reçoit un traitement, renferme actuellement 235 énoncés (qui sont reproduits à l'Annexe A). Pour déterminer les variables auxquelles ont trait ces énoncés, nous avons passé en revue les questionnaires d'enquête d'autres programmes de traitement ainsi que des travaux de recherche sur les délinquants sexuels, et consulté les membres de l'équipe de traitement, formée de psychologues, de travailleurs sociaux, d'un technicien d'évaluation phallométrique, de conseillers ou guérisseurs spirituels autochtones (Aînés et chefs spirituels, gardiens du calumet, thérapeutes autochtones) et d'agents de liaison avec la collectivité. Le questionnaire porte sur divers sujets, dont les suivants :

- information sur le renvoi
- données démographiques sur le délinquant
- antécédents en matière d'infractions sexuelles (mineurs ou adultes, infractions signalées ou non)
- mémoire
- responsabilisation, information sur le cycle des infractions
- distorsions cognitives
- planification des infractions / préparation des victimes
- formes déviantes d'excitation sexuelle et intérêts sexuels déviants
- profil des victimes
- famille d'origine et expériences du délinquant pendant l'enfance
- antécédents criminels
- information sur le traitement
- résultat du traitement et récidive

En outre, une section se rapporte expressément aux caractéristiques des délinquants autochtones. Elle porte notamment sur les sujets suivants :

- appartenance ethnique

- langue maternelle
- collectivités d'origine
- séjour dans un pensionnat et incidence
- expérience avec la culture autochtone pendant l'enfance
- participation à des programmes de traitement destinés aux Autochtones

Pour recueillir les données, nous avons passé en revue les dossiers de traitement fermés, y compris différents rapports (tels que les rapports du Service correctionnel du Canada, les rapports des services correctionnels provinciaux, les rapports de police et les rapports remplis par la FBMC), les notes se rapportant au traitement suivi et les résultats de tests psychométriques (par exemple, instruments autoévaluation, d'évaluation des risques, d'évaluation phallométrique). En outre, le thérapeute principal du délinquant a vérifié l'exactitude de l'information fournie sur les fiches de données remplies. De plus, bien qu'il ne s'agisse pas d'un procédé méthodologique idéal, les thérapeutes ont été invités à coter chacun des délinquants dont ils s'étaient occupés en fonction d'un certain nombre de changements observés après le traitement. Nous voulions ainsi recueillir de l'information préliminaire relative aux changements et aux résultats du traitement. À l'avenir, nous établirons un protocole de collecte des données plus valable sur le plan méthodologique.

RÉSULTATS

Caractéristiques des délinquants sexuels

La base de données comportait 303 dossiers fermés se rapportant à des délinquants sexuels adultes de sexe masculin ayant été dirigés vers la FBMC pour recevoir un traitement en établissement ou dans la collectivité. La majorité de ces délinquants ont été dirigés par les établissements et bureaux de libération conditionnelle du Service correctionnel du Canada (82 %). Les autres (18 %) ont été dirigés notamment par le ministère de la Justice du Manitoba – Services de probation, les Winnipeg Child and Family Services et les ministères provinciaux de la Santé mentale et des Services à la famille. Sur l'ensemble de l'échantillon, 40 % des délinquants (n = 121) étaient autochtones et 60 % (n = 182) étaient non autochtones.

Antécédents développementaux et sociaux des délinquants sexuels

Afin de mieux comprendre les antécédents des hommes ayant participé à notre programme, nous nous sommes intéressés à leur famille d'origine et à ce qu'ils ont vécu sur le plan développemental et social au cours de leur petite enfance. Nous considérons qu'il s'agit d'expériences importantes parce qu'elles déterminent l'existence d'une personne et ont probablement contribué à la mésadaptation et au déséquilibre que manifestent les hommes participant à notre programme. Nous avons abordé des aspects tels que les dispensateurs de soins, la séparation et la perte, l'exposition à des styles d'adaptation dysfonctionnels et à des comportements inappropriés de la part d'adultes qui en avaient la garde (criminalité, toxicomanie, violence physique ou sexuelle, limites sexuelles inappropriées). Nous nous sommes également intéressés à ce que les délinquants ont vécu eux-mêmes en tant que victimes. Enfin, nous nous sommes penchés sur des aspects susceptibles de refléter l'incidence de ces expériences sur les délinquants. À cet égard, nous avons examiné les actes autodestructeurs, la toxicomanie et les antécédents scolaires et professionnels.

Tableau 1. Principal dispensateur de soins pendant l'enfance

Délinquants	Mère et père		Mère		Père		Membre de la famille élargie		Personne autre qu'un membre de la famille	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Autochtones	63	52,1	25	20,1	2	1,7	20	16,5	11	9,1
Non-Autochtones	121	68,4	29	16,4	1	0,6	13	7,3	13	7,3
Total	184	61,7	54	18,1	3	1,0	33	11,1	24	0,8

Lorsqu'on examine qui étaient les principaux dispensateurs de soins, il est intéressant de constater que la majorité des délinquants (62 %) ont été élevés par leurs père et mère. Si on compare les Autochtones et les non-Autochtones, les analyses du khi carré montrent une différence significative entre ces deux groupes en ce qui touche le principal dispensateur de soins pendant l'enfance ($\chi^2 = 15,477, p < 0,05$). Une plus grande proportion d'Autochtones que de non-Autochtones ont eu un membre de leur famille élargie comme principal dispensateur de soins pendant l'enfance (17 % contre 7 %), alors qu'un nombre proportionnellement plus élevé de non-Autochtones ont eu leurs père et mère comme principal dispensateur de soins (68 % contre 52 %).

Tableau 2. Nombre total moyen des principaux dispensateurs de soins

Délinquants	Moyenne
Autochtones	3,9
Non-Autochtones	3,5
Total	3,7

Nous nous sommes intéressés au nombre de dispensateurs de soins déclarés par les délinquants afin de déterminer combien d'entre eux ont été élevés par des personnes autres que leurs parents biologiques, ou placés en famille d'accueil, en foyer collectif, etc. Dans l'ensemble, le nombre total moyen de dispensateurs de soins se chiffre à 3,7 pour tous les délinquants. Les tests *t* ne révèlent aucune différence significative entre les Autochtones et les non-

Autochtones ($t(286) = 0,871$, ns), ce qui laisse supposer que même si de nombreux délinquants ont déclaré avoir été élevés par leurs parents, ils semblent avoir eu d'autres dispensateurs de soins à certains moments au cours de leurs années d'apprentissage.

Tableau 3. Absence des parents

Délinquants	Séparation/ Abandon		Divorce des parents	
	Oui		Oui	
	n	%	n	%
Autochtones	82	68,9	56	49,6
Non- Autochtones	92	52,0	65	37,6
Total	174	58,8	111	40,9

On observe qu'un fort pourcentage de délinquants ont déclaré avoir été séparés d'un de leurs parents ou abandonnés par lui (59 %), ce qui va peut-être de pair avec la constatation précédente. Un certain nombre d'entre eux, dans un pourcentage moindre mais tout de même élevé (41 %), ont aussi déclaré avoir vécu le divorce de leurs parents. Bien que les taux soient élevés pour les deux groupes, les Autochtones sont beaucoup plus susceptibles que les non-Autochtones d'avoir été séparés de leurs parents ou abandonnés par eux (69 % contre 52 %; $\chi^2 = 8,418$, $p < 0,05$). Ils sont aussi plus nombreux à avoir vécu le divorce de leurs parents (50 % contre 38 %; $\chi^2 = 4,023$, $p < 0,05$). Il s'agit d'une constatation très importante, car il arrive souvent que les délinquants qui suivent un traitement affirment avoir développé des sentiments de colère et de ressentiment, une attitude insensible et des stratégies d'adaptation consistant à se montrer sur la défensive, à ne pas faire confiance et à passer à l'acte parce qu'ils ont été abandonnés et qu'ils ont manqué d'affection dans leur enfance.

Tableau 4. Criminalité au sein de la famille

Délinquants	Criminalité au sein de la famille	
	n	%
Autochtones	57	48,3
Non-Autochtones	41	23,4
Total	98	33,4

En ce qui touche la criminalité au sein de la famille, les Autochtones et les non-Autochtones affichent une différence importante. En effet, une plus grande proportion d'Autochtones (48 % contre 23 %) ont déclaré que des membres de leur famille avaient commis des actes criminels ($X^2 = 19,583$, $p < 0,001$).

Tableau 5. Décès tragiques au sein de la famille

Délinquants	Suicide au sein de la famille		Homicide au sein de la famille	
	n	%	n	%
Autochtones	19	16,7	15	12,9
Non-Autochtones	10	5,7	6	3,4
Total	29	10,0	21	7,2

Bien que le pourcentage de délinquants ayant subi la perte tragique d'un membre de leur famille en raison d'un suicide (10 %) ou d'un meurtre (7 %) soit faible, il convient de noter la différence significative observable entre les Autochtones et les non-Autochtones. Les Autochtones ont plus souvent perdu un membre de leur famille en raison d'un suicide (17 % contre 6 %; $X^2 = 9,276$, $p < 0,005$) ou d'un meurtre (13 % contre 3 %; $X^2 = 9,498$, $p < 0,005$) que les non-Autochtones.

Tableau 6. Observation ou connaissance de comportements abusifs de la part des parents au sein de la famille

Délinquants	Violence physique		Violence sexuelle		Limites sexuelles inappropriées		Abus d'alcool, de drogue ou de solvant	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Autochtones	66	56,9	22	19,0	49	42,2	96	81,4
Non-Autochtones	73	41,7	24	13,7	49	28,2	99	56,6
Total	139	47,8	26	16,8	98	33,8	195	66,6

Afin d'étudier les conséquences de traumatismes vécus pendant l'enfance, nous avons voulu savoir si les délinquants traités avaient observé leurs parents adopter des comportements abusifs ou s'ils savaient que leurs parents avaient de tels comportements. Il peut s'agir de comportements destructeurs (par exemple, l'abus de substances intoxicantes) ou d'autres formes de passages à l'acte de la part des parents entre eux (comme la violence conjugale) ou contre d'autres personnes (telles que les frères et sœurs du délinquant). Le pourcentage de délinquants ayant vécu une telle situation est élevé en général, mais il l'est encore plus dans le cas des Autochtones. Par rapport aux non-Autochtones, une plus grande proportion d'Autochtones ont été témoins de violence physique entre leurs parents lorsqu'ils étaient enfants, ou savaient qu'une telle violence existait (57 % contre 42 %; $\chi^2 = 6,445$, $p < 0,05$). Ils ont aussi été plus nombreux à déclarer que les limites sexuelles au sein de la famille étaient inappropriées (42 % contre 28 %; $\chi^2 = 6,168$, $p < 0,05$). Aucune différence significative n'est observable entre les deux groupes en ce qui touche la violence sexuelle exercée par un parent contre un autre membre de la famille ($\chi^2 = 1,445$, ns). Le pourcentage de délinquants qui savaient que leurs parents consommaient des substances intoxicantes est élevé en général (67 %), mais on observe une différence significative entre les deux groupes ($\chi^2 = 19,449$, $p < 0,001$); en effet, par rapport aux non-Autochtones, les Autochtones affichent un pourcentage plus élevé à cet égard (81 % contre 57 %).

Tableau 7. Mauvais traitements subis pendant l'enfance

Délinquants	Violence physique		Violence sexuelle		Violence psychologique		Négligence	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Autochtones	80	69,0	77	65,3	80	68,4	60	51,3
Non-Autochtones	109	61,9	92	51,7	107	60,5	33	18,6
Total	189	64,7	169	57,1	187	63,6	93	31,6

Dans l'ensemble, un fort pourcentage de délinquants ayant participé à notre programme ont déclaré avoir subi des mauvais traitements lorsqu'ils étaient enfants, que ce soit de la violence physique (65 %), de la violence sexuelle (57 %), de la violence psychologique (64 %) ou de la négligence (32 %). Aucune différence significative n'est observable entre les Autochtones et les non-Autochtones en ce qui touche la violence physique ($X^2 = 1,515$, ns) ou psychologique ($X^2 = 1,911$, ns). Toutefois, un pourcentage plus élevé d'Autochtones ont déclaré avoir été victimes de négligence (51 % contre 19 %; $X^2 = 34,696$, $p < 0,0001$) et de violence sexuelle (65 % contre 52 %; $X^2 = 5,333$, $p < 0,05$). Comme on peut le constater, la proportion de délinquants ayant été victimes de violence sexuelle est élevée tant chez les Autochtones que chez les non-Autochtones. Lorsque nous avons examiné plus en détail les expériences de violence sexuelle vécues pendant l'enfance, nous n'avons relevé aucune différence significative entre les groupes en ce qui touche l'âge au moment de la première agression sexuelle ($t(147) = -0,579$, ns). Une différence significative ($t(150) = 2,173$, $p < 0,05$) est toutefois observable entre les Autochtones et les non-Autochtones pour ce qui est du nombre moyen d'agresseurs sexuels, qui se chiffre à 2,91 dans le cas des Autochtones et à 2,13 dans le cas des non-Autochtones.

Tableau 8. Lien entre l'agresseur sexuel et le délinquant

Délinquants	Membre de la famille immédiate		Membre de la famille élargie		Membre de la famille sans lien biologique		Divers membres de la famille	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Autochtones	9	15,8	23	40,4	6	10,5	9	15,8
Non-Autochtones	25	32,1	15	19,2	8	10,3	10	12,8
Total	34	25,2	38	28,1	14	10,4	19	14,1

Lorsque nous avons examiné le lien entre l'agresseur sexuel et le délinquant, nous avons tenu compte des liens familiaux et non familiaux. Les analyses du khi carré révèlent des différences significatives entre les deux groupes de délinquants en ce qui touche le lien familial entre l'agresseur sexuel et le délinquant ($X^2 = 9,857$, $p < 0,05$); toutefois, aucune différence significative n'est observable entre les groupes dans les cas où l'agresseur sexuel est un inconnu ou un ami, ou encore un ami de la famille. Il semble que les Autochtones soient proportionnellement plus nombreux à avoir été agressés par un membre de leur famille élargie (40 % contre 19 %), alors qu'une plus grande proportion de non-Autochtones ont été agressés par un membre de leur famille immédiate (32 % contre 16 %). Cette constatation peut être reliée à l'identité des principaux dispensateurs de soins du délinquant (se reporter au Tableau 1).

Tableau 9. Actes autodestructeurs

Délinquants	Automutilation		Tentative de suicide		Idées suicidaires sans tentative	
	n	%	n	%	n	%
Autochtones	6	5,0	23	19,0	34	28,1
Non-Autochtones	10	5,5	42	23,3	37	20,6
Total	16	5,3	65	21,6	71	23,6

En examinant les mécanismes autodestructeurs utilisés dans le but de faire face à la douleur, nous avons noté avec intérêt que près du quart des délinquants (24 %) ont déclaré avoir déjà eu des idées suicidaires et qu'un certain nombre d'entre eux (22 %) ont tenté de se suicider. Seulement un faible pourcentage de délinquants (5 %) ont déclaré s'être automutilés (taillades sans but suicidaire, brûlures, etc.). Les analyses du khi carré ne montrent aucune différence significative entre les groupes de délinquants en ce qui touche l'automutilation ($X^2 = 0,713$, ns ($p = 0,713$)), les tentatives de suicide ou les idées suicidaires sans tentative ($X^2 = 2,361$, ns ($p = 0,307$)).

Tableau 10. Abus de substances intoxicantes par le délinquant

Délinquants	Alcool		Drogue		Solvant	
	n	%	n	%	n	%
Autochtones	115	95,0	80	66,1	31	25,6
Non-Autochtones	111	61,3	77	42,5	8	4,4
Total	226	74,8	157	52,0	39	12,9

Il semble que de nombreux délinquants aient tenté de faire front en consommant des substances intoxicantes, particulièrement l'alcool (75 %) et la drogue (52 %). Les analyses du khi carré montrent des différences significatives entre les deux groupes de délinquants en ce qui touche la consommation d'alcool, de drogue et de solvant respectivement ($X^2 = 43,773$, $X^2 = 16,147$ et $X^2 = 28,98$, $p < 0,0001$ dans les trois cas). Par rapport aux non-Autochtones, les Autochtones affichent un pourcentage plus élevé relativement à l'abus d'alcool (95 % contre 61 %), de drogue (66 % contre 43 %) et de solvant (26 % contre 4 %).

Tableau 11. Niveau d’instruction du délinquant

Délinquants	Moins d’une 8 ^e année		De la 8 ^e à la 11 ^e année		Diplôme d’études secondaires		GED		École de métiers		Université ou collège	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Autochtones	45	37,2	66	54,5	5	4,1	1	0,8	3	2,5	1	0,8
Non-Autochtones	24	13,3	93	51,7	31	17,2	5	2,8	11	6,1	16	8,9
Total	69	22,9	159	52,8	36	12,0	6	2,0	14	4,6	17	5,6

Le niveau d’instruction est un élément important à examiner, car une instruction limitée peut être attribuable à des expériences difficiles vécues pendant l’enfance qui peuvent faire en sorte que la personne n’a pas accès à l’instruction ou n’est pas en mesure de rester au sein du système scolaire. En outre, un faible niveau d’instruction peut se traduire ultérieurement par des problèmes d’adaptation personnelle et avoir une incidence notamment sur l’estime de soi, la vie professionnelle et la stabilité financière. Dans l’ensemble, les délinquants ayant participé à notre programme avaient un faible niveau d’instruction; peu d’entre eux avaient terminé leurs études secondaires (12 %), ou avaient fréquenté une école de métiers (5 %) ou une université (6 %). Un pourcentage élevé d’entre eux (23 %) ont déclaré avoir moins d’une 8^e année. Les analyses du khi carré révèlent une différence significative entre les groupes de délinquants en ce qui touche le niveau d’instruction ($X^2 = 40,207, p < 0,0001$). Notamment, les Autochtones semblent avoir un niveau d’instruction moins élevé; ils sont plus nombreux à avoir moins d’une 8^e année (37 % contre 13 %) et moins nombreux à avoir terminé leurs études secondaires (4 % contre 17 %). De plus, les Autochtones sont proportionnellement moins nombreux à avoir fréquenté une école de métiers (3 % contre 6 %) ou une université (1 % contre 9 %). Une différence significative est également observable entre les groupes de délinquants au chapitre de l’inadaptation scolaire; 49 % des Autochtones ont déclaré avoir eu des problèmes de cet ordre, contre 28 % des non-Autochtones ($X^2 = 13,522, p < 0,0001$).

Tableau 12. Antécédents professionnels du délinquant

Délinquants	Aucun antécédent		Emplois sporadiques		Emplois stables		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Autochtones	31	25,6	67	55,4	23	19,0	121	100
Non-Autochtones	12	6,7	92	51,1	76	42,2	180	100
Total	43	14,3	159	52,8	99	32,9	301	100

Les antécédents professionnels sont également considérés comme un indicateur important d'éléments tels que le mieux-être, les perspectives d'avenir, l'estime de soi, la stabilité émotionnelle et la sécurité financière. Dans l'ensemble, les antécédents professionnels des hommes ayant participé au programme sont plutôt limités, seulement 33 % d'entre eux ayant déclaré avoir occupé des emplois stables. Les analyses du khi carré montrent une différence significative entre les groupes de délinquants en ce qui touche les antécédents professionnels ($\chi^2 = 30,526$, $p < 0,0001$). Les Autochtones semblent plus désavantagés sur ce point et sont plus susceptibles de n'avoir aucun antécédent professionnel (26 % contre 7 %), alors que les non-Autochtones semblent afficher une plus grande stabilité d'emploi (42 % contre 19 %). Cela étant dit, il reste qu'un pourcentage élevé de non-Autochtones (58 %) n'avaient pas des emplois stables.

Tableau 13. Statut professionnel du délinquant au moment où l'infraction à l'origine de la peine a été commise

Délinquants	Emploi à temps plein ou à temps partiel		Chômage		Études		Retraite/Invalidité		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Autochtones	40	33,1	76	62,8	3	2,5	2	1,7	121	100,0
Non-Autochtones	113	62,8	57	31,7	6	3,3	4	2,2	180	100,0
Total	153	50,8	133	44,2	9	3,0	6	2,0	301	100,0

Nous avons également examiné le statut professionnel des délinquants au moment où ils ont commis l'infraction à l'origine de la peine. Cet examen ne nous en apprend pas beaucoup sur le lien entre l'emploi et la délinquance, puisque environ la moitié (51 %) d'entre eux avaient un emploi et qu'un peu moins de la moitié d'entre eux (44 %) étaient en chômage. Les analyses du khi carré révèlent une différence significative entre les groupes de délinquants en ce qui touche le statut professionnel au moment où l'infraction a été commise ($X^2 = 28,751$, $p < 0,0001$); en effet, les Autochtones étaient plus susceptibles d'être en chômage que les non-Autochtones (63 % contre 32 %), ce qui concorde avec la constatation faite ci-dessus concernant les antécédents professionnels.

Caractéristiques propres aux Autochtones

Lorsque nous avons établi le profil de nos clients, nous avons voulu en apprendre davantage sur certaines caractéristiques des Autochtones ayant participé à notre programme. Nous nous sommes intéressés à des caractéristiques telles que l'appartenance ethnique, la langue, les collectivités d'attache ainsi que le séjour dans un pensionnat et les expériences vécues dans cet environnement. Nous nous sommes également penchés sur les contacts que les délinquants ont eus avec la culture autochtone traditionnelle (enseignements, cérémonies, etc.) pendant leur enfance ainsi que sur la pertinence et l'importance d'offrir un programme adapté à la réalité culturelle.

Tableau 14. Appartenance ethnique des délinquants sexuels traités à la FBMC

Appartenance ethnique	n	%
Indiens de l'Amérique du Nord	99	32,7
Métis	21	6,9
Inuits	1	0,3
Non-Autochtones	182	60,1
Total	303	100,0

La majorité des clients traités à la FBMC au cours de la période à l'étude n'étaient pas autochtones (60 %), alors que les Autochtones représentaient 40 % de la clientèle. Au sein de cette clientèle autochtone, on comptait une majorité d'Indiens de l'Amérique du Nord (33 %), un petit pourcentage de Métis (7 %) et seulement un Inuit (0,3 %).

Tableau 15. Langue maternelle autochtone

Langue	n	%
Cri	26	22,8
Ojibway	13	11,4
Seaulteaux	7	6,1
Déné	4	3,5
Inuktitut	1	0,9
(Sans objet) Anglais seulement	63	55,2

La langue est une variable importante dont il faut tenir compte tant pour le programme d'évaluation que pour le programme de traitement. Pour être en mesure de répondre à une évaluation et d'y participer, ainsi que de suivre un traitement et d'en retirer des bienfaits, il faut être capable de comprendre les concepts abordés et de communiquer les éléments pertinents. La langue n'est pas simplement liée à la compréhension générale, mais elle constitue un aspect important en raison des différences dans la syntaxe des langues autochtones par rapport à l'anglais.

La majorité des Autochtones ayant participé à notre programme au cours de la période à l'étude ne parlaient que l'anglais (55 %) et n'avaient aucune langue maternelle autochtone. Parmi ceux qui avaient une langue maternelle autochtone, la majorité parlaient le cri (23 %), suivi de l'ojibway (11 %) et du seaultaux (6 %). Bien qu'il semble que l'utilisation de l'anglais dans le cadre du programme n'ait pas constitué un problème pour de nombreux Autochtones, le

fait que 45 % des hommes avaient une langue maternelle autochtone montre qu'il importe d'être plus attentif aux questions linguistiques et de se pencher sur ces questions.

Tableau 16. Collectivités

Collectivité	Réserve		Rurale		Urbaine		Diverses		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
D'origine	73	61,3	22	18,5	24	20,2	-	-	121	100
De résidence au moment où l'infraction a été commise	48	39,7	14	11,6	59	48,8	-	-	121	100
Où l'infraction a été commise	47	38,8	13	10,7	59	48,8	2	1,7	121	100

L'examen des collectivités d'attache des clients s'est révélé intéressant; il s'agit notamment de l'endroit où ces hommes ont grandi, où ils résidaient au moment où l'infraction a été commise et où ils ont commis l'infraction. Pour la majorité des délinquants autochtones, la collectivité d'origine est une réserve (61 %). Toutefois, la collectivité de résidence au moment où l'infraction a été commise est le plus souvent une collectivité urbaine (49 %). Les délinquants sont plus susceptibles d'avoir commis l'infraction dans la collectivité où ils résidaient plutôt que dans une autre collectivité. À cet égard, 39 % des clients ont commis l'infraction dans une réserve, où 40 % d'entre eux résident; 11 % ont commis l'infraction dans une collectivité rurale, où 12 % d'entre eux résident et 49 % l'ont commise dans une collectivité urbaine, où vivent 49 % d'entre eux.

Tableau 17. Expériences vécues au pensionnat

Violence sexuelle		Violence physique		Violence psychologique	
n	%	n	%	n	%
4	36,4	10	90,9	9	81,8

Très peu d'Autochtones ayant participé à notre programme ont séjourné dans un pensionnat (9 %, n = 11), probablement parce que la majorité d'entre eux étaient trop jeunes pour avoir vécu dans un tel établissement. La majorité des hommes ayant séjourné dans un pensionnat ont été victimes de violence physique (91 %) ou psychologique (82 %), alors que plus du tiers d'entre eux (36 %) ont subi des violences sexuelles.

Tableau 18. Éducation traditionnelle

Éducation traditionnelle		Éducation non traditionnelle	
n	%	n	%
19	15,5 %	102	84,5 %

Il est intéressant de voir si les clients ont reçu ou non une éducation traditionnelle, car cela peut être révélateur de l'incidence de la colonisation, du degré d'acculturation et de la nécessité d'offrir aux Autochtones des programmes adaptés à leur culture ainsi que le rôle de ces programmes. Parmi les 121 Autochtones inclus dans notre échantillon, un petit pourcentage (16 %) ont été élevés dans le contexte des cérémonies et des enseignements culturels et spirituels autochtones, contrairement à la majorité d'entre eux (84 %). Cette constatation peut donc laisser supposer que les Autochtones ne seront peut-être pas tous à l'aise avec un programme adapté à la culture ou qu'ils n'en verront pas tous la pertinence. Elle peut aussi souligner l'utilité des programmes de ce genre pour donner aux délinquants la possibilité de s'initier à des modes de vie traditionnels importants qui étaient perdus pour eux pour diverses raisons et qui peuvent leur être utiles pour définir leur identité.

Antécédents criminels

Afin d'examiner les antécédents des délinquants et les divers styles d'adaptation destructifs, nous nous sommes intéressés au comportement criminel. Nous voulions plus particulièrement examiner les infractions avec violence et les infractions sexuelles qu'ils ont commises aussi bien lorsqu'ils étaient mineurs

qu'à l'âge adulte. Pour ce faire, nous avons tenu compte des condamnations enregistrées dans le casier judiciaire du délinquant ainsi que des infractions qu'il a dit avoir commises mais n'ayant entraîné aucune mise en accusation ni condamnation.

Condamnations avant l'âge adulte

Parmi les 303 délinquants, 25 % (n = 77) avaient été condamnés avant d'atteindre l'âge adulte. Parmi eux, 8 % (n = 23) avaient été condamnés pour des infractions avec violence et 6 % (n = 18) pour des infractions sexuelles.

Tableau 19. Condamnations avant l'âge adulte

Délinquants	N ^{bre} total moyen de condamnations	N ^{bre} moyen de condamnations pour des infractions avec violence	N ^{bre} moyen de condamnations pour des infractions sexuelles
	n	n	n
Autochtones	4,2857	1,6667	1,1667
Non-Autochtones	3,2286	1,2500	1,0833

Aucune différence n'est observable entre les Autochtones et les non-Autochtones en ce qui touche leurs antécédents criminels avant l'âge adulte. Les analyses du chi carré ne montrent aucune différence significative entre les groupes de délinquants en ce qui touche le nombre total de condamnations ($X^2 = 11,076$, ns), de condamnations pour des infractions avec violence ($X^2 = 1,477$, ns) ou de condamnations pour des infractions sexuelles ($X^2 = 0,281$, ns) avant l'âge adulte. Des tests *t* sur un échantillon indépendant ne révèlent aucune différence significative entre les groupes de délinquants quant au nombre moyen de condamnations pour des infractions sexuelles ($t(16) = 0,504$, ns), au nombre moyen de condamnations pour des infractions avec violence ($t(21) = 0,480$, ns) ou au nombre total moyen de condamnations ($t(75) = 1,016$, ns) avant l'âge adulte.

Tableau 20. Fréquence des infractions n'ayant entraîné aucune condamnation que les délinquants ont avoué avoir commises avant l'âge adulte

Fréquence	Autochtones				non-Autochtones			
	Infractions sexuelles		Infractions avec violence		Infractions sexuelles		Infractions avec violence	
	n	%	n	%	n	%	n	%
0	85	71,4	38	31,9	121	67,2	110	61,5
1-2	18	15,1	17	14,3	26	14,4	16	8,9
3-5	7	5,9	24	20,2	20	11,1	29	16,2
6-9	2	1,7	0	0,0	2	1,1	3	1,7
10+	6	5,0	40	33,6	9	5,0	21	11,7

La seule différence observable entre les Autochtones et les non-Autochtones en ce qui touche les infractions qu'ils ont avoué avoir commises avant l'âge adulte est que les Autochtones ont avoué avoir commis un plus grand nombre d'infractions avec violence pour lesquelles ils n'ont jamais été condamnés ($\chi^2 = 33,734$, $p < 0,001$). Alors que 62 % des non-Autochtones ont indiqué n'avoir jamais commis une infraction avec violence pour laquelle ils n'ont pas été accusés, seulement 32 % des Autochtones ont fait une déclaration similaire. Aucune différence significative n'est observable entre les groupes de délinquants en ce qui touche les infractions sexuelles qu'ils ont avoué avoir commises avant l'âge adulte ($\chi^2 = 2,602$, ns). Des tests t sur un échantillon indépendant ne révèlent aucune différence significative entre les groupes de délinquants quant au nombre moyen d'infractions avec violence ($t(148) = 1,808$, ns) ou d'infractions sexuelles ($t(88) = -0,066$, ns).

Condamnations à l'âge adulte

Tableau 21. Condamnations à l'âge adulte

Délinquants	Nbre total moyen de condamnations	Nbre moyen de condamnations pour des infractions avec violence	Nbre moyen de condamnations pour des infractions sexuelles
	n	n	n
Autochtones	9,1858	3,0278	2,0982
Non-Autochtones	7,8373	2,6885	2,6524

Comme dans le cas des antécédents criminels avant l'âge adulte, aucune différence n'est observable entre les Autochtones et les non-Autochtones quant au nombre total de condamnations ($X^2 = 39,119$, ns), de condamnations pour des infractions avec violence ($X^2 = 12,052$, ns) ou de condamnations pour des infractions sexuelles ($X^2 = 7,798$, ns) à l'âge adulte. Des tests t sur un échantillon indépendant ne révèlent aucune différence significative entre les groupes de délinquants quant au nombre moyen de condamnations pour des infractions sexuelles ($t(274) = -1,874$, ns), au nombre moyen de condamnations pour des infractions avec violence ($t(131) = 0,734$, ns) ou au nombre total moyen de condamnations ($t(277) = 1,165$, ns) à l'âge adulte.

Tableau 22. Fréquence des infractions n'ayant entraîné aucune condamnation que les délinquants ont avoué avoir commises à l'âge adulte

Fréquence	Autochtones				non-Autochtones			
	Infractions sexuelles		Infractions avec violence		Infractions sexuelles		Infractions avec violence	
	n	%	n	%	n	%	n	%
0	81	68,6	28	23,7	98	54,1	77	42,5
1-2	20	16,9	10	8,5	34	18,8	19	10,5
3-5	9	7,6	16	13,6	18	9,9	31	17,1
6-9	1	0,8	5	4,2	4	2,2	9	5,0
10+	6	5,1	59	50,0	26	14,4	45	24,9

En ce qui concerne les infractions que les clients ont avoué avoir commises à l'âge adulte, les Autochtones affichent une plus grande fréquence que les non-Autochtones quant aux infractions avec violence dont ils n'ont jamais été accusés ($\chi^2 = 21,139$, $p < 0,0001$). En revanche, les non-Autochtones ont déclaré avoir commis plus d'infractions sexuelles dont ils n'ont pas été accusés que les Autochtones ($\chi^2 = 9,701$, $p < 0,05$). Des tests t sur un échantillon indépendant révèlent des différences significatives entre les groupes de délinquants quant aux infractions avec violence avouées ($t(297) = 4,533$, $p < 0,0001$), les Autochtones en ayant déclaré un plus grand nombre. Une différence significative est également observable entre les groupes en ce qui touche les infractions sexuelles avouées ($t(295) = -3,332$, $p < 0,05$), leur nombre étant moins élevé dans le cas des Autochtones. Par exemple, une moins grande proportion de non-Autochtones ont déclaré n'avoir commis aucune infraction sexuelle pour laquelle ils n'avaient pas été mis en accusation ou condamnés (54 % contre 69 %). De plus, une plus grande proportion de non-Autochtones ont indiqué avoir commis au moins 10 infractions sexuelles dont ils n'avaient jamais été accusés (14 % contre 5 %).

Tableau 23. Appartenance à un gang

Délinquants	Oui		Non		Appartenance présumée		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Autochtones	10	8,3	108	89,3	3	2,5	121	100,0
Non-Autochtones	7	3,8	175	96,2	0	0,0	182	100,0
Total	17	5,6	283	93,4	3	0,9	303	100,0

Malgré le peu d'information dont nous disposons sur l'appartenance à un gang, nous avons examiné cette variable étant donné l'attention accrue qui est accordée aux problèmes associés aux gangs. Il est important de déterminer l'appartenance à un gang dans le cas des délinquants sexuels, car les membres d'un gang qui ont commis une infraction sexuelle font face à un dangereux

dilemme. Ces individus risquent des représailles de la part des membres de leur gang (tant en milieu carcéral que dans la collectivité) étant donné l'aversion que la sous-culture criminelle entretient à l'égard des délinquants sexuels. Les analyses du khi carré révèlent une différence significative entre les groupes de délinquants en ce qui touche l'appartenance à un gang ($X^2 = 7,411, p < 0,05$). Bien que les chiffres soient peu élevés, il semble qu'un plus grand nombre de délinquants autochtones appartiennent à un gang comparativement aux délinquants sexuels non autochtones (8 % contre 4 %).

Tableau 24. Nature du comportement sexuel déviant

Délinquants	Inceste		Agression d'enfants		Pédophilie		Viol		Viol/ Pédophilie		Infraction sans contact		Infraction avec contact/ Attouchements sur des adultes		Meurtre sexuel		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Autochtones	26	21,5	9	7,4	17	14,0	57	47,1	10	8,3	1	0,8	1	0,8	0	0,0	121	100
Non-Autochtones	55	30,2	20	11,0	36	19,6	46	25,3	15	8,2	5	2,7	4	2,2	1	0,5	182	100
Total	81	26,7	29	9,6	53	17,5	103	34,0	25	8,3	6	2,0	5	1,7	1	0,3	303	100

Nous avons comparé les deux groupes de délinquants afin de déterminer s'il y a des différences entre les Autochtones et les non-Autochtones quant au type d'infractions sexuelles commises. Les analyses du khi carré révèlent une différence significative entre les groupes de délinquants en ce qui touche la nature des infractions ($X^2 = 17,434, p < 0,05$). Les Autochtones semblent plus susceptibles de commettre des viols (47 %) que toute autre infraction sexuelle, alors que les non-Autochtones semblent avoir plus tendance à commettre l'inceste (30 %). De plus, les non-Autochtones semblent avoir plus tendance que les Autochtones à commettre des infractions sexuelles contre des enfants (61 % contre 43 %).

Schémas criminels

Afin d'établir le profil des clients, nous nous sommes intéressés aux schémas criminels ainsi qu'aux similitudes et aux différences observables dans la dynamique des délinquants autochtones et non autochtones. Ce faisant, nous avons porté notre attention sur un certain nombre d'aspects : les caractéristiques des victimes (par exemple, le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, le lien avec le délinquant et la consommation de substances intoxicantes au moment où l'infraction a été commise), les distorsions cognitives entretenues par le délinquant pour l'aider à commettre l'infraction (comme la minimisation, la rationalisation ou la justification et la projection de la responsabilité), les actes de planification et de préparation de l'infraction (manipulation afin d'accéder aux victimes), la coercition et, enfin, les intérêts sexuels déviants ainsi que les formes déviantes d'excitation sexuelle.

Caractéristiques des victimes

Tableau 25. Sexe des victimes

Délinquants	Victimes de sexe masculin		Victimes de sexe féminin		Victimes des deux sexes		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Autochtones	3	2,5	109	90,1	9	7,4	121	100,0
Non-Autochtones	8	4,4	133	73,1	41	22,5	182	100,0
Total	11	3,6	242	79,9	50	16,5	303	100,0

Une différence est observable entre les délinquants autochtones et non autochtones quant au sexe de leurs victimes, les Autochtones étant beaucoup plus susceptibles de choisir des victimes de sexe féminin ($X^2 = 13,395$, $p < 0,005$). Il est toutefois évident que les deux groupes de délinquants s'en prennent plus souvent à des personnes de sexe féminin (Autochtones 90 %, non-Autochtones 73 %). Une plus grande proportion de non-Autochtones s'en sont pris à la fois à des personnes de sexe féminin et de sexe masculin (23 % contre 7 %).

Tableau 26. Âge des victimes

Délinquants	Enfants en bas âge (de la naissance à 5 ans)		Enfants prépubères (6 à 9 ans)		Enfants pubères (10 à 13 ans)		Adolescents (14 à 17 ans)		Adultes (18 ans et plus)		Personnes âgées (65 ans et plus)		Âges multiples	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Autochtones	21	17,4	37	30,6	35	28,9	39	32,2	59	48,8	4	3,3	70	57,9
Non-Autochtones	48	26,2	87	45,9	81	44,3	61	33,3	75	41,0	7	3,8	119	65,0
Total	69	22,7	121	39,8	116	38,2	100	32,9	134	44,1	11	3,6	189	62,2

Comme nous l'avons déjà observé, les délinquants non autochtones s'en sont pris plus souvent à des enfants que les délinquants autochtones. Les analyses du khi carré montrent une différence significative entre les groupes de délinquants pour ce qui est de l'âge des victimes ($X^2 = 3,269$, $p < 0,05$, $X^2 = 7,138$, $p < 0,005$, $X^2 = 7,260$, $p < 0,05$, pour les enfants en bas âge, les enfants prépubères et les enfants pubères respectivement). Par rapport aux Autochtones, les non-Autochtones avaient plus souvent choisi leurs victimes au sein de chacun de ces groupes d'âge. Aucune différence significative n'est observable entre les deux groupes de délinquants en ce qui concerne les adolescents, les adultes, les personnes âgées ou la catégorie des victimes d'âge différent.

Tableau 27. Appartenance ethnique des victimes

Délinquants	Race blanche		Origine autochtone		Origines diverses	
	n	%	n	%	n	%
Autochtones	9	7,8	92	79,3	14	12,1
Non-Autochtones	90	51,1	7	4,0	79	44,9
Total	99	33,9	99	33,9	93	31,8

Les deux groupes de délinquants affichent une différence significative quant à l'appartenance ethnique des victimes choisies ($X^2 = 182,243, p < 0,0001$). Le plus souvent, les délinquants s'en sont pris à des victimes ayant la même appartenance ethnique qu'eux. C'est particulièrement vrai pour les Autochtones : dans 79 % des cas, la victime était autochtone elle aussi. Bien que la majorité des non-Autochtones soient aussi portés à choisir des victimes non autochtones (dans 51 % des cas), ils étaient beaucoup plus portés que les Autochtones à s'en prendre à des victimes d'origines ethniques diverses (49 % contre 12 %).

Tableau 28. Lien familial entre la victime et le délinquant

Délinquants	Membre de la famille immédiate		Membre de la famille élargie		Membre de la famille sans lien biologique		Divers membres de la famille		Personne autre qu'un membre de la famille	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Autochtones	35	40,7	15	17,4	3	3,5	13	15,1	20	23,3
Non-Autochtones	68	50,4	19	14,1	2	1,5	29	21,5	17	12,6
Total	103	46,6	34	15,4	5	2,3	42	19,0	27	16,7

Qu'ils soient autochtones ou non autochtones, les délinquants s'en sont souvent pris à des membres de leur famille (64 %), qu'il s'agisse de membres de la famille immédiate, de membres de la famille élargie ou de membres de la famille sans lien biologique (par exemple les enfants d'un autre lit). Cependant, dans la plupart des cas (47 %), les victimes étaient des membres de la famille immédiate. Aucune différence significative n'est observable entre les groupes de délinquants en ce qui touche le type de lien familial avec les victimes ($X^2 = 7,065, ns$).

Tableau 29. Lien non familial entre la victime et le délinquant

Délinquants	Ami de la famille		Personne autre qu'un membre de la famille en situation d'autorité ou de confiance		Ami/Connaissance		Inconnu	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Autochtones	15	12,4	3	2,5	62	51,2	22	18,2
Non-Autochtones	31	16,9	16	8,7	75	41,0	51	27,9
Total	46	15,1	19	6,3	137	45,1	73	24,0

Lorsqu'elles n'étaient pas des membres de la famille, les victimes étaient le plus souvent des amis ou des connaissances (45 %) ou encore des inconnus (24 %). Les analyses du khi carré ne révèlent aucune différence significative entre les groupes de délinquants quant à leur lien avec les victimes, sauf pour la catégorie «Personne autre qu'un membre de la famille en situation d'autorité ou de confiance» ($X^2 = 4,877$, $p < 0,05$). Cette catégorie comprend les cas où le délinquant est en situation d'avoir un lien de confiance ou d'autorité vis-à-vis de la victime (par exemple, à titre de médecin, de chef religieux, d'enseignant, d'entraîneur). Les non-Autochtones étaient plus portés que les Autochtones à s'en prendre à des victimes vis-à-vis desquelles ils étaient en situation d'autorité.

Tableau 30. Liens multiples avec les victimes

Délinquants	Oui		Non		Total	
	n	%	n	%	n	%
Autochtones	60	50,8	58	49,2	118	100,0
Non-Autochtones	114	63,7	65	36,3	179	100,0
Total	174	58,6	123	41,4	297	100,0

Fait intéressant à noter, de nombreux délinquants (59 %) choisissaient des victimes ayant différents liens avec eux plutôt qu'au sein d'une seule catégorie (par exemple, uniquement des membres de la famille immédiate). Toutefois, par rapport aux Autochtones, les non-Autochtones avaient davantage tendance à choisir leurs victimes dans plus d'une catégorie (par exemple, un membre de la famille et un ami de la famille) ($\chi^2 = 4,832$, $p < 0,05$, 64 % contre 51 %).

Tableau 31. Consommation de substances intoxicantes par la victime au moment de l'infraction

Délinquants	Alcool		Drogue		Alcool et drogue		Aucune substance intoxicante		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Autochtones	46	38,0	1	0,8	11	9,1	63	52,1	121	100,0
Non-Autochtones	25	13,7	1	0,5	15	8,2	141	77,5	182	100,0
Total	71	23,4	2	0,7	26	8,6	204	67,3	303	100,0

Lorsqu'on compare les Autochtones et les non-Autochtones, on remarque une différence significative en ce qui touche la consommation de substances intoxicantes par la victime au moment où l'infraction a été commise ($\chi^2 = 25,399$, $p < 0,0001$). Par rapport aux victimes des délinquants non autochtones, les victimes des délinquants autochtones avaient plus souvent consommé de l'alcool (38 % contre 14 %). Les victimes des délinquants non autochtones étaient plus susceptibles de n'avoir consommé aucune substance (78 % contre 52 %). Il ne faut aucunement voir dans le fait que les victimes des délinquants autochtones étaient le plus souvent des femmes autochtones adultes (se reporter aux Tableaux 25, 26 et 27) que ces victimes ont une part de responsabilité. Il faut plutôt y voir la conséquence du fait, comme nous le verrons à la section sur la planification et la préparation, que les délinquants autochtones ont probablement soit profité de l'état d'intoxication des victimes, soit contribué à les rendre dans cet état afin de commettre l'infraction.

Distorsions cognitives

Les distorsions cognitives sont des perceptions ou des croyances fausses que les délinquants sexuels entretiennent afin de minimiser la gravité de leur comportement déviant et leur degré de culpabilité, de rationaliser et de justifier leur comportement et de rejeter la responsabilité sur autrui, le plus souvent sur leurs victimes. Ces distorsions les aident à commettre des infractions sexuelles et à continuer de le faire sachant que leur comportement est déviant et nuisible. Nous avons voulu savoir si les délinquants sexuels autochtones et non autochtones utilisent ou entretiennent les mêmes types de distorsions. Pour ce faire, nous avons comparé les hommes compris dans l'échantillon par rapport à un certain nombre de distorsions courantes chez les délinquants sexuels. Le Tableau 32 présente le pourcentage d'hommes qui entretenaient ces distorsions avant de commencer leur traitement. Nous avons tenu compte des perceptions antérieures au traitement, puisque l'un des objectifs du traitement est d'aider les hommes à avouer qu'ils ont des comportements sexuels déviants et à en assumer la responsabilité. Il s'agit notamment de changer ces perceptions fausses en aidant les hommes à voir la réalité de leurs comportements déviants telle qu'elle est.

Tableau 32. Fréquences des distorsions cognitives avant le traitement

Distorsion cognitive	Autochtones		Non-Autochtones	
	n	%	n	%
La victime était consentante	76	62,8	114	63,0
Le délinquant faisait l'éducation sexuelle de la victime	8	6,7	34	18,7
Le délinquant blâme la victime	76	62,8	107	58,5
Le délinquant croit que la victime y a pris plaisir	38	31,7	76	41,8
Le délinquant croit que la victime n'a pas été blessée physiquement ni psychologiquement	45	37,5	88	48,4
Le délinquant croit que ce ne serait pas arrivé s'il n'avait pas été sous l'influence de l'alcool ou de la drogue	66	62,3	40	22,0
Le délinquant est la véritable victime	63	52,5	103	56,6

Dans l'ensemble, les Autochtones et les non-Autochtones entretenaient les mêmes types des distorsions cognitives avant le traitement. Les analyses du khi carré ne révèlent aucune différence significative entre les groupes de délinquants quant aux perceptions suivantes : la victime était consentante ($X^2 = 0,001$, ns); la victime y a pris plaisir ($X^2 = 3,134$, ns); c'est la faute de la victime s'il y a eu contact sexuel ($X^2 = 0,414$, ns); la victime n'a pas été blessée ($X^2 = 3,456$, ns). De plus, il n'y a pas de différence entre les deux groupes quant aux distorsions suivantes : le contact sexuel a été fait dans un contexte d'éducation sexuelle ($X^2 = 8,719$, $p < 0,005$, la victime étant habituellement un enfant); le délinquant est la véritable «victime» de la divulgation de l'infraction sexuelle ($X^2 = 0,390$, ns). Les Autochtones comme les non-Autochtones ont souvent été portés à indiquer que leur victime était consentante (63 % dans les deux cas), à blâmer celle-ci (Autochtones 63 %, non-Autochtones 59 %) et à se considérer comme les véritables victimes (Autochtones 53 %, non-Autochtones 57 %).

Il y a une distorsion pour laquelle une différence significative est observable entre les Autochtones et les non-Autochtones. Une plus forte proportion de délinquants autochtones croyaient qu'ils n'auraient pas commis d'infraction s'ils n'avaient pas été sous l'influence de l'alcool ou de la drogue ($X^2 = 34,618$, $p = 0,000$, 62 % contre 22 %). Cette différence est compréhensible étant donné que l'alcool constitue plus souvent un facteur important associé aux infractions commises par les délinquants autochtones (se reporter au Tableau 33).

Planification et préparation de l'infraction

Les infractions sexuelles sont rarement commises sans préméditation ni planification, même si les délinquants affirment souvent que «c'est arrivé comme ça». La planification peut être faite de façon très méticuleuse et réfléchie, ou elle peut être plus spontanée et opportuniste. Dans un cas comme dans l'autre, il y a quand même une certaine forme de réflexion ou de planification. Dans certains cas, cette planification est appelée «préparation». Il s'agit d'un processus graduel, généralement utilisé pour s'approcher des enfants, dans le cadre duquel

le délinquant adopte différents comportements visant à établir des liens de confiance avec la victime, à la mettre à l'aise et à éliminer des barrières. En établissant le profil de notre clientèle, nous avons voulu cerner les similitudes et les différences observables dans la façon dont les Autochtones et les non-Autochtones manœuvrent pour s'approcher des victimes et commettre leurs infractions.

Tableau 33. Manœuvres visant à faciliter la perpétration de l'infraction

Délinquants	Alcool ou drogues		Cadeaux		Présentation de matériel pornographique		Ruse ou manipulation (victime)		Ruse ou manipulation (autres personnes)	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Autochtones	39	32,5	30	25,0	6	5,0	111	92,5	89	74,2
Non-Autochtones	31	17,0	77	42,3	27	14,8	178	97,8	151	82,5
Total	70	23,2	107	35,4	33	10,9	289	95,7	240	79,2

Il existe des différences intéressantes dans la façon dont les Autochtones et les non-Autochtones s'y sont pris pour s'approcher de leurs victimes. Bien qu'il soit probable que ces méthodes d'approche soient en grande partie fonction de la victime choisie, elles peuvent aussi mettre en lumière des différences quant aux schémas criminels et aux facteurs liés à la motivation et aux précurseurs de l'infraction.

Par rapport aux non-Autochtones, les Autochtones ont beaucoup plus souvent donné de l'alcool ou de la drogue à leur victime au moment de l'infraction afin de pouvoir l'approcher ou la rendre docile ($\chi^2 = 9,716$, $p < 0,005$, 33 % contre 17 %), ce qui est conforme à la constatation faite plus tôt, selon laquelle les victimes de délinquants autochtones avaient plus souvent consommé des substances intoxicantes au moment où l'infraction a été commise (se reporter au Tableau 31).

En revanche, les délinquants non autochtones étaient plus susceptibles d'adopter des comportements préparatoires, ce qui va dans le même sens que la constatation selon laquelle ils s'en prennent plus souvent à des enfants que les délinquants autochtones (se reporter aux Tableaux 24 et 26). Par rapport aux Autochtones, les non-Autochtones étaient beaucoup plus portés à donner des cadeaux afin d'établir un lien de confiance et de se rapprocher de leur victime ($X^2 = 9,469$, $p < 0,005$, 42 % contre 25 %). Ils étaient en outre plus susceptibles que les Autochtones de présenter du matériel pornographique à leur victime afin de supprimer les barrières, de sexualiser le contact et d'illustrer les actes sexuels qu'ils voulaient poser ($X^2 = 7,187$, $p < 0,05$, 15 % contre 5 %). Bien que la majorité des délinquants aient reconnu après le traitement avoir eu recours à la ruse ou à la manipulation à l'égard de la victime (Autochtones 93 %, non-Autochtones 98 %), l'analyse du khi carré montre une différence significative entre les groupes de délinquants, les non-Autochtones étant proportionnellement plus nombreux à avoir adopté de tels comportements ($X^2 = 4,935$, $p < 0,05$).

Coercition

Bien que toute forme d'agression sexuelle comporte toujours un élément de coercition, nous nous sommes intéressés plus précisément au recours à des menaces et à la violence physique à l'endroit de la victime. Nous voulions ainsi mieux comprendre comment les délinquants peuvent parvenir à leurs fins en recourant à l'intimidation et voir comment la colère et l'agressivité peuvent se manifester au cours d'une agression sexuelle. En ce qui touche la coercition, nous voulions examiner les similitudes et les différences entre les Autochtones et les non-Autochtones quant au recours aux menaces et à la violence, ainsi qu'à la façon dont le type d'infraction peut être relié à l'utilisation de menaces, de la force et de la violence.

Tableau 34. Recours aux menaces et à la violence à l'égard des victimes selon l'appartenance ethnique

Délinquants	Menaces verbales		Agression physique		Menaces avec une arme	
	n	%	n	%	n	%
Autochtones	92	76,0	65	53,7	21	17,4
Non-Autochtones	131	72,0	70	38,5	38	20,9
Total	223	73,6	135	44,6	59	19,5

La majorité des délinquants (74 %) ont reconnu avoir menacé verbalement leurs victimes au cours de l'agression sexuelle. Aucune différence significative n'est observable entre les groupes de délinquants quant aux menaces verbales ($X^2 = 0,615$, ns), les deux groupes ayant souvent menacé leurs victimes (Autochtones 76 %, non-Autochtones 72 %). L'utilisation d'une arme pour menacer la victime est moins fréquente, mais mérite tout de même d'être mentionnée, puisque 20 % des délinquants ont utilisé une arme. Encore là, il n'y a aucune différence significative entre les groupes de délinquants ($X^2 = 0,576$, ns; Autochtones 17 %, non-Autochtones 21 %).

Une différence significative est observable entre les groupes de délinquants en ce qui touche la violence physique exercée pendant l'agression sexuelle ($X^2 = 8,713$, $p < 0,05$). Les Autochtones étaient plus susceptibles que les non-Autochtones d'avoir agressé physiquement leurs victimes (54 % contre 39 %).

Tableau 35. Recours aux menaces et à la violence à l'égard des victimes selon le type de délinquant

Délinquants	Menaces verbales				Violence physique				Menaces avec une arme			
	Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones	
Nature de l'infraction	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Inceste	18	14,9	34	18,7	9	7,4	7	3,8	2	1,7	4	2,2
Agression d'enfants	5	4,1	12	6,6	2	1,7	2	1,1	2	1,7	2	1,1
Pédophilie	10	8,3	23	12,6	3	2,5	7	3,8	1	0,8	2	1,1
Viol	50	41,3	40	22,0	45	37,2	40	22,0	13	10,7	22	12,1
Viol/Pédophilie	8	6,6	15	8,2	5	4,1	11	6,0	3	2,5	5	2,7
Infraction sans contact	0	0,0	4	2,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,5
Infraction avec contact/ Atteintes sur des adultes	1	0,8	2	1,1	1	0,8	2	1,1	0	0,0	1	0,5
Meurtre sexuel	0	0,0	1	0,8	0	0,0	1	0,5	0	0,0	1	0,5

Lorsqu'on examine le recours aux menaces et à la violence selon le type de délinquant ou d'infraction, il n'est pas étonnant de constater que les violeurs étaient beaucoup plus portés que les autres types de délinquants à menacer verbalement leurs victimes ($X^2 = 25,941$, $p < 0,005$), à les agresser physiquement ($X^2 = 118,086$, $p < 0,005$) et à les menacer avec une arme ($X^2 = 35,059$, $p < 0,005$). Étant donné que les délinquants autochtones se retrouvent en majorité dans la catégorie des violeurs (se reporter au Tableau 24), ces résultats montrent pourquoi les délinquants sexuels autochtones ont plus souvent recours à la violence physique envers leurs victimes (se reporter au Tableau 34).

Intérêts sexuels déviants

Étant donné qu'il y a un certain nombre de besoins différents (sentiment d'adéquation ou de compétence, déplacement de la colère, pouvoir et contrôle, revanche, etc.) qui sont satisfaits de façon dénaturée et dangereuse grâce à des comportements qui constituent des infractions sexuelles, il est important d'examiner le rôle des intérêts sexuels et de l'excitation chez les délinquants sexuels. Le rôle que joue la gratification sexuelle comme élément contributif dans la perpétration d'une infraction sexuelle n'est pas toujours le même. Il arrive que la gratification sexuelle ne soit pas un facteur important, comme dans le cas d'un violeur qui agit surtout pour assouvir sa colère et son besoin de contrôler. Elle peut aussi être de toute première importance, par exemple dans le cas d'un pédophile dont la principale source de motivation et d'intérêt est la satisfaction sexuelle. Comme le délinquant tente de répondre à ces différents besoins, qu'ils soient psychologiques ou sexuels, en commettant des infractions sexuelles, nous voulions déterminer quels sont les intérêts sexuels et les sources d'excitation sexuelle de nos clients. Pour ce faire, nous avons examiné les aspects qui nous semblaient les plus importants et avons comparé les expériences vécues par les Autochtones et les non-Autochtones. Nous avons procédé à une évaluation des préférences sexuelles qui a porté sur l'utilisation de la pornographie et la réaction à celle-ci, l'existence de paraphilies ou d'intérêts sexuels atypiques, l'expérience de fantasmes sexuels inappropriés associés à un comportement criminel et l'expérience de formes déviantes d'excitation sexuelle (par exemple suscitée par les enfants, la violence sexuelle).

Tableau 36. Utilisation de la pornographie et réaction à celle-ci

Pornographie	Délinquants			
	Autochtones		Non-Autochtones	
	n	%	n	%
Utilisation de matériel pornographique	102	85,7	144	79,1
Excitation sexuelle à la vue de scènes de violence ou de viol à la télévision, au cinéma, sur Internet	28	23,5	38	20,8
Excitation sexuelle à la vue d'enfants à la télévision, au cinéma, sur Internet	12	10,1	35	19,2
Masturbation en regardant des photos d'enfants	11	9,2	28	15,3

Un pourcentage élevé d'Autochtones et de non-Autochtones ont déclaré utiliser du matériel pornographique. Les analyses du khi carré révèlent toutefois une différence significative entre les groupes de délinquants ($X^2 = 4,622, p < 0,05$), le pourcentage d'Autochtones étant plus élevé par rapport aux non-Autochtones (86 % contre 79 %). En ce qui concerne l'excitation sexuelle suscitée par des images susceptibles d'alimenter des pensées et des fantasmes sexuels déviants, des différences ont été observées. Alors que les Autochtones et les non-Autochtones n'affichent aucune différence significative quant à l'excitation sexuelle ressentie à la vue de scènes de violence ou de viol (Autochtones 24 %, non-Autochtones 21 %), une différence est observable lorsqu'il s'agit de photos d'enfants. Par rapport aux Autochtones, les non-Autochtones avaient plus tendance à ressentir une excitation sexuelle à la vue d'enfants à la télévision, au cinéma ou sur Internet ($X^2 = 4,569, p < 0,05$; 19 % contre 10 %). En outre, une plus grande proportion de délinquants non autochtones ont déclaré s'être déjà masturbés en regardant des photos d'enfants (15 % contre 9 %). Cet intérêt et cette forme d'excitation sexuelle observables chez les délinquants non autochtones sont cohérents avec le fait que ces derniers sont proportionnellement plus nombreux à choisir des enfants comme victimes.

Tableau 37. Paraphilies

Paraphilie	Délinquants			
	Autochtones		Non-Autochtones	
	n	%	n	%
Masturbation en regardant des photos d'enfants	11	9,2	28	15,3
Excitation sexuelle à la vue de scènes de violence ou de viol à la télévision, au cinéma, sur Internet	28	23,5	38	20,8
Excitation sexuelle à la vue d'enfants à la télévision, au cinéma, sur Internet	12	10,1	35	19,2
Appels téléphoniques obscènes	9	7,6	22	12,0
Exhibitionnisme	5	4,2	22	12,1
Voyeurisme	28	23,3	62	33,9
Bestialité	4	3,4	12	6,6
Frotteurisme	6	5,0	13	7,1
Fétichisme	15	12,6	30	16,4
Travestisme	3	2,5	14	7,7
Vol de vêtements ou de sous-vêtements de femmes ou d'enfants	4	3,4	13	7,1
Ligotage	7	5,9	34	18,7
Sadomasochisme	12	10,1	22	12,0
Sadisme sexuel	10	8,5	25	13,7
Prise de photos ou de vidéos de comportements criminels	5	4,2	13	7,1
Masturbation en entretenant des idées d'homicide de nature sexuelle	0	0,0	8	4,4
Nécrophilie	0	0,0	1	0,5

Dans l'ensemble, le pourcentage de délinquants ayant déclaré une paraphilie est plus élevé chez les non-Autochtones que chez les Autochtones. Les non-Autochtones affichent des pourcentages plus élevés pour toutes les paraphilies, sauf pour ce qui est de l'excitation sexuelle ressentie à la vue de scènes de violence ou de viol; les délinquants autochtones affichent alors un pourcentage un peu plus élevé, bien que non significatif (24 % contre 21 %). Les analyses du khi carré montrent une différence significative entre les groupes de délinquants pour ce qui est de l'exhibitionnisme ($\chi^2 = 5,480$, $p < 0,05$), du ligotage

($\chi^2 = 10,018$, $p < 0,005$) et de la masturbation en entretenant des idées d'homicide de nature sexuelle ($\chi^2 = 5,374$, $p < 0,05$). En effet, les délinquants non autochtones étaient beaucoup plus susceptibles de se livrer à l'exhibitionnisme (12 % contre 4 %) et à des paraphilies plus violentes, comme le ligotage (19 % contre 6 %) et la masturbation en entretenant des idées d'homicide de nature sexuelle (4 % contre 0 %).

Tableau 38. Reconnaissance des fantasmes avant et après le traitement

Délinquants	Autochtones				Non-Autochtones			
	Déni/Un peu		Passablement/Beaucoup		Déni/Un peu		Passablement/Beaucoup	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Pensées de nature sexuelle/Fantasmes à l'égard de la victime (avant)	97	85,1	17	14,9	145	81,5	33	18,5
Pensées de nature sexuelle/Fantasmes à l'égard de la victime (après)	58	50,9	56	49,1	59	33,3	118	66,7
Fantasmes à l'égard des enfants (avant)	57	86,4	9	13,6	109	84,5	20	15,5
Fantasmes à l'égard des enfants (après)	40	60,6	26	39,4	70	53,4	61	46,6
Fantasmes de violence sexuelle (avant)	78	89,7	9	10,3	99	86,1	16	13,9
Fantasmes de violence sexuelle (après)	64	73,6	23	26,4	66	57,4	49	42,6
Fantasmes de revanche/violence non sexuelle (avant)	78	87,6	11	12,4	87	81,3	20	18,7
Fantasmes de revanche/violence non sexuelle (après)	46	51,7	43	48,3	47	44,3	59	55,7

Avant et après le traitement, les délinquants ont été invités à décrire leurs fantasmes sexuels déviants, notamment les fantasmes sexuels à l'égard de leurs victimes et des enfants, ainsi que les fantasmes de violence sexuelle et non sexuelle. Alors qu'aucune différence significative n'a été observée entre les deux

groupes de délinquants lorsqu'ils ont répondu avant le traitement, ceux-ci affichent certaines différences significatives après le traitement, alors qu'ils semblent avoir répondu avec plus de franchise. Comparativement aux Autochtones, les non-Autochtones ayant déclaré après le traitement avoir entretenu «passablement ou beaucoup» de pensées de nature sexuelle ou des fantasmes à l'égard de leurs victimes sont proportionnellement plus nombreux ($X^2 = 8,877, p < 0,005$; 67 % contre 33 %). C'est aussi le cas pour la fréquence des fantasmes de violence sexuelle ($X^2 = 5,647, p < 0,05$; 43 % contre 26 %). Ces résultats sont intéressants du fait que même si les Autochtones sont plus susceptibles de commettre des viols (se reporter au Tableau 24) et d'agresser physiquement leur victime lorsqu'ils commettent une infraction sexuelle (se reporter au Tableau 34), les non-Autochtones sont proportionnellement plus nombreux à entretenir des fantasmes de violence sexuelle.

Aucune différence significative n'est observable entre les groupes de délinquants quant à la reconnaissance après le traitement de pensées de nature sexuelle ou de fantasmes à l'égard des enfants ou de fantasmes de revanche ou de violence non sexuelle. Il est toutefois intéressant de noter qu'un certain nombre de délinquants ont reconnu avoir éprouvé ces fantasmes après le traitement (fantasmes à l'égard des enfants - Autochtones 39 %, non-Autochtones 47 %, et fantasmes de violence non sexuelle – Autochtones 48 %, non-Autochtones 56 %).

Afin d'examiner les intérêts sexuels déviants et les formes déviantes d'excitation sexuelle chez les Autochtones et les non-Autochtones, nous avons classé les délinquants traités selon leur profil établi à la suite d'un test de préférences sexuelles effectué au moyen de la pléthysmographie pénienne. Ce test consiste à mesurer le changement de circonférence de la tumescence pénienne lorsque le sujet est soumis à des stimuli visuels et auditifs normaux (adultes, consentement) et déviants (enfants, coercition).

Tableau 39. Résultats de la pléthysmographie pénienne : Préférences sexuelles et appartenance ethnique

Délinquants	Autochtones		Non-Autochtones		Total	
	n	%	n	%	n	%
Sujets n'ayant pas réagi	23	19,0	37	20,3	60	19,8
Préférence pour les adultes	6	5,0	17	9,3	23	7,6
Préférence pour les enfants et les adultes	29	24,0	29	15,9	58	19,1
Préférence pour les enfants	2	1,7	8	4,4	10	3,3
Préférence pour les agressions sexuelles violentes contre des enfants	1	0,8	2	1,1	3	1,0
Préférence pour les rapports consensuels entre adultes et les viols d'adultes	0	0,0	4	2,2	4	1,3
Préférence pour les viols d'adultes	0	0,0	1	0,5	1	0,3
Préférence pour les agressions sexuelles violentes contre des enfants et des adultes	2	1,7	5	2,7	7	2,3
Excitation sexuelle à tous les stimuli	18	14,9	28	15,4	46	15,2
Sujets ayant refusé de subir le test	0	0,0	3	1,6	3	1,0
Sujets n'ayant pas subi le test	40	33,1	48	26,4	88	29,0

Un certain nombre de délinquants (Autochtones 33 %, non-Autochtones 26 %) n'ont pas subi le test de préférences sexuelles parce qu'en raison du comportement déviant les ayant conduits à suivre un traitement et de leurs antécédents criminels, ce type d'évaluation intrusive n'était pas justifié ou n'aurait pas donné des résultats éloquentes. Parmi les délinquants ayant subi le test, 20 % sont des «sujets n'ayant pas réagi», ce qui signifie que leur degré d'excitation sexuelle aux divers stimuli présentés était trop faible pour être interprété de façon adéquate (Autochtones 19 %, non-Autochtones 20 %). Les pourcentages les plus élevés correspondent à la catégorie «Préférence pour les enfants et les adultes», qui regroupe les délinquants ayant manifesté une excitation sexuelle tant à l'égard des enfants que des adultes (Autochtones 24 %, non-Autochtones

16 %), et la catégorie «Excitation sexuelle à tous les stimuli», qui comprend les délinquants ayant manifesté une excitation sexuelle généralisée à l'égard de tous les stimuli présentés (Autochtones 15 %, non-Autochtones 15 %). Les analyses du khi carré ne révèlent aucune différence significative entre les deux groupes de délinquants en ce qui touche les résultats de la pléthysmographie pénienne.

Traitement

Pour ce qui est de la participation au programme de traitement, nous nous sommes intéressés à plusieurs aspects. D'un point de vue pratique, nous voulions déterminer les caractéristiques des clients traités (par exemple, le lieu du traitement, sa durée, le type de traitement et la participation antérieure à un programme de traitement des délinquants sexuels). Bien entendu, nous nous sommes aussi intéressés à l'efficacité du traitement; à cet égard, nous nous sommes penchés sur des aspects tels que les améliorations observées avant et après le traitement, l'issue du traitement (notamment les taux d'achèvement du traitement) et enfin la récidive.

Caractéristiques du traitement

Nous nous sommes intéressés à l'endroit où le traitement était donné pour deux raisons. Premièrement, nous voulions déterminer l'origine de la majorité des renvois en traitement et l'endroit où la plupart des délinquants étaient traités. Deuxièmement, nous voulions étudier le continuum de soins que la FBMC a mis en place au fil des ans. En effet, nous avons eu la possibilité d'élaborer et d'offrir des services de traitement dans les deux établissements correctionnels fédéraux du Manitoba, soit Stony Mountain (établissement à sécurité moyenne) et Rockwood (établissement à sécurité minimale). En outre, la clinique offre depuis longtemps des services communautaires à Winnipeg, pour les bureaux de libération conditionnelle du Service correctionnel du Canada. Comme nous offrons des services à chacun de ces endroits, nous avons eu une chance unique d'assurer une continuité dans les services de traitement et de guérison offerts aux délinquants lorsqu'ils étaient transférés dans un établissement à

sécurité moindre ou qu'ils réintégraient la collectivité une fois libérés (semi-liberté, libération conditionnelle totale, libération d'office et expiration du mandat).

Tableau 40. Lieu du traitement offert par la FBMC

Lieu	Délinquants				Total	
	Autochtones		Non-Autochtones			
	n	%	n	%	n	%
Établissement Stony Mountain seulement	10	8,3	17	9,3	27	8,9
Établissement Stony Mountain et collectivité	7	5,8	8	4,4	15	5,0
Établissement Stony Mountain et établissement Rockwood	2	1,7	3	1,6	5	1,7
Établissement Stony Mountain, établissement Rockwood et collectivité	3	2,5	1	0,5	4	1,3
Établissement Rockwood seulement	1	0,8	4	2,2	5	1,7
Établissement Rockwood et collectivité	43	35,5	47	25,8	90	29,7
Collectivité seulement	55	45,5	102	56,0	157	51,8
Total	121	100,0	182	100,0	303	100,0

La majorité des clients traités au cours de la période à l'étude ont été dirigés vers la clinique pour suivre un programme de traitement au sein de la collectivité (52 %). D'autres clients (30 %) ont commencé par être traités à l'établissement Rockwood, avant de participer à un programme de traitement communautaire. Pour 17 % des clients, le traitement a débuté à l'établissement Stony Mountain. Il est probable que ces chiffres reflètent le fait que la FBMC n'a pas commencé à offrir ses services à tous les endroits en même temps. Par exemple, la clinique a commencé en 1987 à offrir un programme de traitement communautaire et ce n'est qu'au début des années 1990 qu'elle a accepté dans son groupe des détenus de l'établissement Rockwood autorisés à sortir avec escorte; de plus, c'est seulement au milieu des années 1990 qu'elle a commencé à offrir des services dans l'établissement Rockwood, ce qui a facilité encore davantage la transition vers le programme communautaire. C'est l'établissement à sécurité

moyenne Stony Mountain qui affiche les chiffres les moins élevés, car ce n'est que vers la fin des années 1990 qu'on a commencé à y offrir un programme de traitement.

Il est intéressant d'examiner le continuum des soins offerts par la FBMC et de voir comment il permet aux clients initialement admis dans l'établissement à sécurité moyenne de passer à l'établissement à sécurité minimale puis au programme communautaire, ou d'entreprendre un programme de traitement dans un établissement et de le poursuivre dans la collectivité après leur libération, tout en restant en contact avec la même équipe de traitement. Dans l'ensemble, 38 % des délinquants traités par la FBMC ont pu profiter de ce continuum de soins. Il s'agit d'un pourcentage considérable, si on tient compte du fait qu'au cours de ses cinq premières années de fonctionnement (de 1987 à 1991), la clinique a offert uniquement un programme de traitement communautaire (raison pour laquelle la catégorie «Collectivité seulement» affiche le pourcentage le plus élevé, soit 52 %). Aucune différence significative n'est observable entre les groupes de délinquants en ce qui a trait à l'endroit où a été reçu le traitement offert par la FBMC ($\chi^2 = 7,138$, ns).

De plus, on ne remarque aucune différence significative entre les groupes de délinquants quant à la durée totale moyenne (en mois) du traitement offert par la FBMC. Elle est de 14,6 mois pour les Autochtones et de 16,0 mois pour les non-Autochtones ($t_{293} = -1,515$, ns).

Tableau 41. Participation des Autochtones à un programme de traitement des délinquants sexuels autochtones (TDSA)

TDSA dans l'établissement		TDSA après la libération		Contact avec un Aîné autochtone dans l'établissement		Contact avec un Aîné autochtone après la libération	
n	%	n	%	n	%	n	%
34	30,1	24	21,6	44	38,9	18	16,1

Avec les années, la FBMC a élaboré et offert un programme de traitement des délinquants sexuels qui tient compte de la culture et des méthodes de guérison des Autochtones. Ce programme, qui combine une approche de guérison traditionnelle et un mode de traitement contemporain, a varié au fil des ans et est en constante évolution. Bien qu'il ait en grande partie évolué en fonction de l'expérience acquise et de la formation des conseillers spirituels autochtones devant travailler avec des délinquants sexuels, il est en outre offert de façon différente selon l'endroit. En effet, le programme diffère selon qu'il est offert à l'établissement Stony Mountain, à l'établissement Rockwood ou dans la collectivité.

Les délinquants autochtones ne participent pas tous au programme mixte combinant une approche de guérison traditionnelle et un mode de traitement contemporain, auquel prennent part des conseillers spirituels (Aînés, gardiens du calumet, thérapeutes autochtones, etc.) et qui comporte des enseignements, des cérémonies et des procédés traditionnels. Il revient au délinquant de choisir entre ce programme et le programme cognitivo-comportemental de prévention des rechutes. Au cours de la période à l'étude, 30 % des Autochtones ont choisi de participer au programme mixte combinant une approche de guérison traditionnelle et un mode de traitement contemporain offert dans les établissements correctionnels fédéraux, comparativement à 22 % dans la collectivité. L'examen des dossiers de traitement jusqu'à aujourd'hui révélerait probablement une augmentation du pourcentage de délinquants participant au programme communautaire, car les délinquants autochtones y ont eu recours en plus grand nombre au cours des dernières années.

Dans les établissements correctionnels, que ce soit ou non dans le cadre du programme mixte combinant une approche de guérison traditionnelle et un mode de traitement contemporain, les délinquants peuvent s'adresser à des Aînés pour obtenir des conseils ou du soutien ou encore participer à des cérémonies. Fait intéressant à noter, mais toutefois malheureux, il semble que les Autochtones aient moins recours aux services des Aînés lorsqu'ils se retrouvent dans la

collectivité. Parmi les Autochtones ayant été traités par la clinique, 39 % ont fait appel aux Aînés pendant leur incarcération, contre seulement 16 % après leur mise en liberté. Là encore, on peut supposer que ce pourcentage serait aujourd'hui plus élevé, puisque les Autochtones participent en plus grand nombre au programme mixte combinant une approche de guérison traditionnelle et un mode de traitement contemporain.

Tableau 42. Participation antérieure à un programme de traitement des délinquants sexuels

Délinquants	Participation antérieure à l'infraction à l'origine de la peine	
	n	%
Autochtones	9	7,4
Non-Autochtones	18	9,8
Total	27	8,9

Nous voulions savoir combien de délinquants ayant été traités par la FBMC avaient déjà participé à un programme de traitement des délinquants sexuels. Seulement 9 % des délinquants avaient déjà suivi un tel traitement, ce qui signifie que pour 91 % d'entre eux, le traitement offert par la FBMC était le premier qu'ils aient jamais suivi. Les analyses du khi carré ne montrent aucune différence significative entre les groupes de délinquants en ce qui concerne la participation à un programme de traitement des délinquants sexuels avant l'infraction à l'origine de la peine ($X^2 = 0,518$, ns).

Changements en ce qui touche le degré de révélation de soi et de responsabilisation du délinquant

Afin d'évaluer les améliorations attribuables au traitement, nous avons commencé par voir si des changements étaient observables chez les délinquants, avant et après le traitement, quant au degré de révélation de soi et de responsabilisation. Pour évaluer les changements survenus au cours du traitement, nous avons utilisé les cotes données par les thérapeutes, établies à

partir de l'examen des instruments autoévaluation avant et après le traitement ainsi que d'une observation et d'une évaluation cliniques. Les aspects considérés sont le degré de responsabilisation, le souvenir de détails concernant l'infraction, le degré de minimisation de certains aspects de l'infraction commise (par exemple, caractère intrusif, fréquence et durée, violence exercée) et le degré de remords et d'empathie.

Tableau 43. Responsabilisation du délinquant (avant et après le traitement)

Délinquants	Avant le traitement		Après le traitement	
	Degré de responsabilisation élevé		Degré de responsabilisation élevé	
	n	%	n	%
Autochtones	14	15,7	70	78,7
Non-Autochtones	28	19,7	127	80,9

Le pourcentage d'Autochtones et de non-Autochtones qui assumaient la responsabilité de leur comportement délinquant était peu élevé avant le traitement (16 % et 20 % respectivement). Les analyses du khi carré ne révèlent aucune différence significative entre les groupes de délinquants quant à la responsabilité assumée après le traitement ($X^2 = 0,585$, ns et $X^2 = 0,179$, ns, respectivement). Dans les deux groupes, on observe une augmentation considérable du pourcentage de délinquants ayant déclaré un degré de responsabilité élevé après le traitement, soit 79 % pour les Autochtones et 81 % pour les non-Autochtones.

Tableau 44. Difficulté à se souvenir de l'infraction en raison du temps écoulé (avant et après le traitement)

Délinquants	Avant le traitement		Après le traitement	
	Beaucoup/Énormément		Beaucoup/Énormément	
	n	%	n	%
Autochtones	4	3,7	1	0,9
Non-Autochtones	13	8,0	1	0,6

Il arrive que les délinquants invoquent des troubles de mémoire ou des difficultés à se souvenir des détails afin d'éviter d'éprouver de la culpabilité et de se révéler. Seulement un faible pourcentage de délinquants (4 % des Autochtones, 8 % des non-Autochtones) ont indiqué qu'ils avaient beaucoup ou énormément de difficulté à se souvenir de l'infraction en raison du temps écoulé depuis qu'ils l'avaient commise. Les analyses du khi carré ne montrent aucune différence significative entre les groupes de délinquants à cet égard, selon les cotes attribuées par les thérapeutes avant et après le traitement ($X^2 = 1,966$, ns et $X^2 = 0,079$, ns, respectivement). Pour les deux groupes, on observe que les délinquants ont déclaré après le traitement avoir plus de facilité à se souvenir des événements.

Tableau 45. Difficulté à se souvenir de l'infraction parce que le délinquant avait consommé de l'alcool ou de la drogue (avant et après le traitement)

Délinquants	Avant le traitement		Après le traitement	
	Beaucoup/Énormément		Beaucoup/Énormément	
	n	%	n	%
Autochtones	48	51,1	13	12,7
Non-Autochtones	22	13,6	4	2,3

Un pourcentage beaucoup plus élevé de délinquants ont déclaré avoir de la difficulté à se souvenir de l'infraction parce qu'ils avaient consommé des substances intoxicantes; en effet, 51 % des Autochtones et 14 % des non-Autochtones ont d'abord déclaré qu'ils étaient incapables de se remémorer les détails de l'infraction parce qu'ils étaient sous l'influence de substances intoxicantes. Les analyses du khi carré révèlent une différence significative entre les groupes de délinquants à cet égard, avant et après le traitement ($X^2 = 42,068$, $p < 0,001$ et $X^2 = 12,043$, $p < 0,005$, respectivement); selon les cotes données par les thérapeutes, le pourcentage d'Autochtones ayant des

troubles de mémoire liés à la consommation d'alcool ou de drogue est beaucoup plus élevé. Fait des plus intéressants à noter, on observe pour les deux groupes que les délinquants, particulièrement les Autochtones, ont déclaré après le traitement avoir beaucoup plus de facilité à se souvenir des événements. Chez les Autochtones, le pourcentage de délinquants ayant des troubles de mémoire attribuables à l'abus de substances intoxicantes a chuté de 51 % à seulement 13 % après le traitement. Dans le cas des non-Autochtones, ce pourcentage est tombé de 14 % à 2 %. Ce résultat semble indiquer que le fait d'invoquer des pertes de mémoire attribuables à l'abus de substances intoxicantes a plus souvent à voir avec un mécanisme de défense qu'avec une véritable déficience de la mémoire.

Tableau 46. Degré de minimisation du caractère intrusif du comportement sexuel délinquant (avant et après le traitement)

Délinquants	Avant le traitement		Après le traitement	
	Faible/Très faible ou nul		Faible/Très faible ou nul	
	n	%	n	%
Autochtones	15	16,3	71	78,0
Non-Autochtones	23	16,0	122	80,8

Avant le traitement, il est fréquent que les délinquants sexuels minimisent le caractère intrusif de leur comportement délinquant afin de bien paraître, en atténuant la gravité de l'infraction et en déformant la réalité de façon à réduire leur sentiment de culpabilité et de honte. Ce fut certainement le cas des délinquants traités par la FBMC, puisque seulement 16 % d'entre eux ont affiché avant le traitement un degré faible, très faible ou nul de minimisation du caractère intrusif de leur comportement délinquant. Les analyses du khi carré ne montrent aucune différence significative entre les groupes de délinquants en ce qui touche la minimisation du comportement délinquant avant et après le

traitement ($X^2 = 0,005$, ns et $X^2 = 0,270$, ns, respectivement), selon les cotes données par les thérapeutes. On observe pour les deux groupes que les délinquants ont affiché après le traitement un degré de minimisation beaucoup plus faible; en effet, selon l'évaluation faite après le traitement, 78 % des Autochtones et 81 % des non-Autochtones affichaient un degré faible, très faible ou nul de minimisation du caractère intrusif de leur comportement délinquant.

Tableau 47. Degré de minimisation de la fréquence et de la durée du comportement sexuel délinquant (avant et après le traitement)

Délinquants	Avant le traitement		Après le traitement	
	Faible/Très faible ou nul		Faible/Très faible ou nul	
	n	%	n	%
Autochtones	36	42,4	87	86,1
Non-Autochtones	46	32,4	131	85,1

Un certain nombre de délinquants ont également minimisé la fréquence et la durée de leur comportement sexuel délinquant avant le traitement (degré de minimisation faible, très faible ou nul chez 42 % des Autochtones et 32 % des non-Autochtones). Les analyses du khi carré ne montrent aucune différence significative entre les groupes de délinquants à cet égard avant et après le traitement ($X^2 = 2,285$, ns et $X^2 = 0,057$, ns, respectivement), selon les cotes données par les thérapeutes. On observe pour les deux groupes que les délinquants ont affiché après le traitement un degré de minimisation plus faible; selon l'évaluation faite après le traitement, 86 % des Autochtones et 85 % des non-Autochtones affichaient un degré faible, très faible ou nul de minimisation de la fréquence et de la durée de leur comportement délinquant.

Tableau 48. Degré de minimisation de la violence exercée au cours de l'infraction (avant et après le traitement)

Délinquants	Avant le traitement		Après le traitement	
	Faible/Très faible ou nul		Faible/Très faible ou nul	
	n	%	n	%
Autochtones	11	12,9	51	68,9
Non-Autochtones	13	11,7	73	68,9

Un pourcentage élevé de délinquants ont minimisé avant le traitement la violence qu'ils ont exercée au cours de l'infraction; seulement 13 % des Autochtones et 12 % des non-Autochtones ont affiché un degré de minimisation faible, très faible ou nul. Les analyses du khi carré ne montrent aucune différence significative entre les groupes de délinquants à cet égard avant et après le traitement ($X^2 = 0,068$, ns et $X^2 = 0,000$, ns, respectivement), selon les cotes attribuées par les thérapeutes. On observe pour les deux groupes que les délinquants ont affiché après le traitement un degré de minimisation plus faible; selon l'évaluation faite après le traitement, 69 % des Autochtones et des non-Autochtones affichaient un degré faible, très faible ou nul de minimisation de la violence exercée.

Tableau 49. Remords et sentiments d'empathie éprouvés par le délinquant (avant et après le traitement)

Délinquants	Avant le traitement				Après le traitement			
	Remords		Empathie		Remords		Empathie	
	Beaucoup		Beaucoup		Beaucoup		Beaucoup	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Autochtones	14	16,3	2	2,1	42	58,3	29	45,3
Non-Autochtones	13	11,1	5	3,5	73	57,9	58	47,5

Selon les observations faites avant le traitement, un certain pourcentage d'Autochtones et de non-Autochtones ont eu des remords après avoir commis l'infraction (16 % et 11 %) et ont éprouvé de l'empathie pour leurs victimes (2 % et 4 %). Les analyses du khi carré ne révèlent aucune différence significative entre les groupes de délinquants quant aux remords ($X^2 = 1,148$, ns et $X^2 = 0,003$, ns, respectivement) et aux sentiments d'empathie avant et après le traitement ($X^2 = 0,398$, ns et $X^2 = 0,084$, ns, respectivement), selon les cotes données par les thérapeutes. On observe pour les deux groupes que les délinquants ont, après le traitement, affiché plus de remords (58 % des Autochtones et des non-Autochtones ont manifesté beaucoup de remords) et plus d'empathie (45 % des Autochtones et 48 % des non-Autochtones ont éprouvé beaucoup d'empathie).

Achèvement du traitement

En ce qui concerne l'achèvement du traitement, nous avons voulu savoir quel pourcentage de délinquants ont suivi le traitement jusqu'à la fin, et dans le cas des autres clients, pour quelles raisons ils n'ont pas terminé leur traitement. Nous nous sommes aussi intéressés à l'incidence de la mise en place d'un programme destiné aux Autochtones sur les taux d'achèvement ou de persévérance. Enfin, nous avons voulu savoir combien de délinquants ont continué à fréquenter la clinique après l'expiration du mandat (par exemple, après la libération conditionnelle ou la période de probation).

Tableau 50. Issue du traitement

Délinquants	Achèvement		Interruption		Abandon		Suspension	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Autochtones	72	59,5	10	8,3	15	12,4	17	14,0
Non-Autochtones	137	74,9	15	8,2	10	5,5	8	4,4

Il semble que la majorité des délinquants aient suivi le traitement jusqu'à la fin. On observe toutefois une différence significative entre les groupes de délinquants ($X^2 = 17,101$, $p < 0,005$); un plus grand pourcentage de non-Autochtones ont terminé le traitement (75 % contre 60 %), un plus grand pourcentage d'Autochtones ont abandonné le traitement (12 % contre 6 %) et un plus grand pourcentage d'Autochtones ont été suspendus (14 % contre 4 %).

Tableau 51. Issue du traitement pour les délinquants autochtones : programme pour délinquants sexuels autochtones et programme cognitivo-comportemental

Programme	Achèvement		Interruption		Abandon		Suspension	
	n	%	n	%	n	%	n	%
S'adressant aux Autochtones	20	83,3	0	0,0	0	0,0	3	12,5
Général	48	55,2	7	8,0	14	16,1	14	16,1

C'est en réponse aux résultats présentés au Tableau 50 que la clinique a demandé l'aide et la participation de chefs spirituels autochtones afin d'offrir aux délinquants autochtones un programme répondant mieux à leurs besoins. En combinant des stratégies contemporaines de traitement des délinquants sexuels et des approches traditionnelles de guérison, on espérait réduire le nombre de clients qui ne suivent pas leur traitement jusqu'à la fin. Bien que les analyses du khi carré ne montrent aucune différence significative entre les taux d'achèvement des Autochtones ayant participé au programme mixte combinant une approche de guérison traditionnelle et un mode de traitement contemporain et de ceux qui ont participé au programme de traitement cognitivo-comportemental ($X^2 = 9,506$, ns), il y a des différences qui méritent d'être soulignées. Les Autochtones ayant participé au programme mixte affichent des taux d'achèvement beaucoup plus élevés que ceux des Autochtones ayant suivi le traitement cognitivo-comportemental (83 % contre 55 %). En outre, les Autochtones ayant participé au programme mixte affichent de plus faibles taux d'interruption (0 % contre 8 %), d'abandon (0 % contre 16 %) et de suspension (13 % contre 16 %), ce qui

laisse supposer que cette approche a réussi dans une certaine mesure à maintenir les Autochtones dans le processus de traitement et de guérison.

Tableau 52. Poursuite du traitement après la date d'expiration du mandat

Délinquants	Oui		Non		Total	
	n	%	n	%	n	%
Autochtones	42	42,0	58	58,0	100	100
Non-Autochtones	80	59,7	54	40,3	134	100
Total	122	52,1	112	47,9	234	100

Si on considère l'ensemble des délinquants traités, une plus grande proportion de non-Autochtones que d'Autochtones ont poursuivi le traitement (60 % contre 42 %). Les analyses du khi carré révèlent une différence significative entre les groupes de délinquants à cet égard ($X^2 = 7,191$, $p < 0,05$), un plus grand pourcentage de non-Autochtones ayant continué à suivre le traitement après l'expiration du mandat. Toutefois, ce pourcentage est plus élevé si on considère le taux de persévérance des clients pour les programmes adaptés à la culture.

Tableau 53. Poursuite du traitement par les délinquants autochtones après la date d'expiration du mandat : programme pour les délinquants sexuels autochtones et programme cognitivo-comportemental

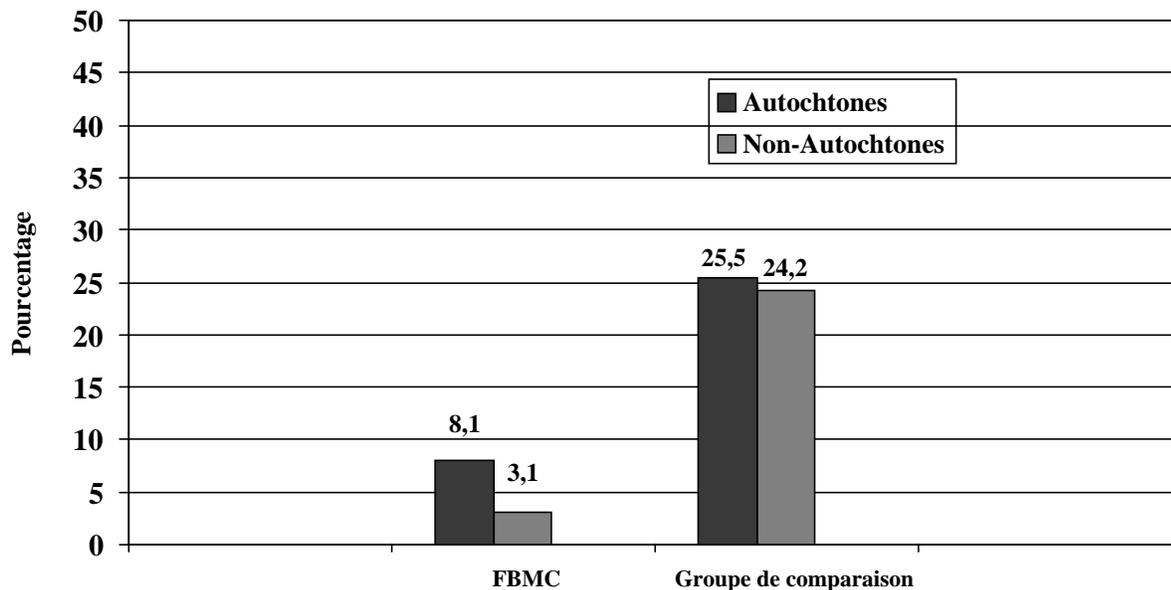
Programme	Oui		Non		Total	
	n	%	n	%	n	%
S'adressant aux Autochtones	13	59	9	41	22	100
Général	30	39	47	61	77	100

Comparativement aux Autochtones ayant participé au programme de traitement cognitivo-comportemental, les Autochtones ayant participé au programme s'adressant expressément aux délinquants autochtones étaient plus susceptibles de poursuivre leur traitement après la date d'expiration du mandat (59 % contre

39 %). Même si un plus grand pourcentage de participants au programme s'adressant expressément aux Autochtones ont poursuivi le traitement après la date d'expiration du mandat, les analyses du chi carré ne montrent aucune différence significative entre les programmes à cet égard ($\chi^2 = 4,288$, ns).

Récidive

Graphique 1. Taux de récidive sexuelle



Lorsqu'on examine les données sur la récidive, on n'observe aucune différence significative entre les taux de récidive des Autochtones (8,1 %) et des non-Autochtones (3,1 %) ayant été traités à la FBMC ($z = -1,914$, $p = 0,06$). Une différence significative est toutefois observable entre la clientèle de la FBMC ($n = 282$) et un groupe de comparaison formé de délinquants choisis d'après l'âge au moment de la première condamnation, la date de l'infraction à l'origine de la peine, l'âge au moment de l'infraction à l'origine de la peine, le nombre de condamnations avant l'infraction à l'origine de la peine et le nombre d'infractions sexuelles avant l'infraction à l'origine de la peine ($n = 196$) pour ce qui est de la récidive sexuelle ($z = 6,094$, $p < 0,0001$); les clients de la FBMC affichent un taux de récidive après le traitement qui est de beaucoup inférieur à celui du groupe de comparaison.

CONCLUSION

Ce projet de recherche avait pour objectif de dresser le profil des délinquants sexuels autochtones et non autochtones qui ont été traités à la FBMC entre 1987 et 1999 et de cerner les différences entre ces deux groupes pour mieux les comprendre et établir des protocoles d'évaluation et de traitement mieux adaptés. Bien que ces deux groupes de délinquants présentent de nombreuses similitudes, nous avons relevé des différences intéressantes qui méritent d'être examinées de près.

Examen des résultats

Caractéristiques des délinquants autochtones

Parmi les 303 délinquants sexuels dont le dossier a été examiné, 40 % étaient autochtones (Indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuits) et 60 % étaient non autochtones. Les divers groupes autochtones ont été réunis dans une même catégorie parce que le nombre de Métis ($n = 21, 7 \%$) et d'Inuits ($n = 1, 0,3 \%$) n'était pas assez élevé pour qu'on puisse former des catégories distinctes. La majorité des délinquants autochtones inclus dans notre échantillon avaient l'anglais comme langue maternelle. Par ailleurs, la langue maternelle autochtone la plus courante était le cri. La majorité des délinquants autochtones ont été élevés dans une réserve, mais la plupart d'entre eux étaient venus habiter dans un centre urbain. Seulement un très faible pourcentage de délinquants autochtones ont déclaré avoir été élevés dans la culture autochtone traditionnelle, avec ses enseignements et ses cérémonies. Peu d'Autochtones inclus dans notre échantillon avaient séjourné dans un pensionnat, probablement parce que la majorité d'entre eux étaient trop jeunes pour avoir vécu cette expérience. Un fort pourcentage de ceux qui l'avaient vécue ont déclaré avoir été victimes de violence physique, psychologique ou sexuelle.

Antécédents développementaux et sociaux

Tant les Autochtones que les non-Autochtones de notre échantillon ont vécu des expériences difficiles et traumatisantes pendant leur enfance. Bien que la majorité des délinquants aient déclaré avoir été élevés par leurs père et mère, une plus grande proportion d'Autochtones que de non-Autochtones ont été élevés par un membre de leur famille élargie et ont été séparés de leurs parents ou abandonnés par eux. En outre, les délinquants autochtones ont plus souvent perdu un membre de leur famille en raison d'un suicide ou d'un meurtre. Un plus grand pourcentage d'entre eux ont été témoins de comportements abusifs au cours de leur enfance et ont déclaré que des membres de leur famille avaient des problèmes de toxicomanie ou des antécédents criminels. De plus, une plus grande proportion d'Autochtones ont été témoins de violence conjugale, ou savaient qu'une telle violence existait, et ont déclaré que les limites sexuelles au sein de leur famille étaient inappropriées. Bien qu'un fort pourcentage de délinquants autochtones et non autochtones aient déclaré avoir été victimes de violence physique ou psychologique pendant leur enfance, une plus grande proportion d'Autochtones ont déclaré avoir été victimes de négligence ou de violence sexuelle.

En ce qui a trait aux mécanismes d'adaptation sociale, on remarque que les Autochtones étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir déjà consommé des substances intoxicantes (alcool, drogues et solvants). En outre, les Autochtones étaient désavantagés par rapport aux non-Autochtones pour ce qui est du niveau d'instruction et des antécédents professionnels.

Antécédents criminels

Aucune différence significative n'est observable entre les Autochtones et les non-Autochtones quant au nombre de condamnations, que ce soit avant l'âge adulte ou à l'âge adulte. On remarque toutefois certaines différences pour les infractions n'ayant entraîné aucune condamnation que les délinquants ont avoué avoir commises. Par rapport aux non-Autochtones, les Autochtones ont avoué

avoir commis un plus grand nombre d'infractions avec violence pour lesquelles ils n'ont jamais été condamnés, que ce soit avant l'âge adulte ou à l'âge adulte. En revanche, les non-Autochtones ont déclaré avoir commis un plus grand nombre d'infractions sexuelles, à l'âge adulte, pour lesquelles ils n'ont jamais été condamnés.

Schémas criminels en matière sexuelle

Des différences intéressantes sont observables entre les deux quant aux caractéristiques de leur comportement délinquant et leurs schémas criminels. Les Autochtones semblent plus susceptibles de commettre des viols que toute autre infraction sexuelle, alors que les non-Autochtones semblent avoir plus tendance à commettre des infractions sexuelles contre des enfants (le plus souvent des enfants en bas âge, prépubères ou pubères), particulièrement l'inceste. En outre, les Autochtones étaient plus susceptibles de choisir des victimes de sexe féminin, alors que les non-Autochtones étaient plus portés à s'en prendre à la fois à des personnes de sexe féminin et de sexe masculin, ce qui est conforme à la constatation précédente. Le plus souvent, les délinquants s'en sont pris à des victimes ayant la même appartenance ethnique qu'eux; en effet, les Autochtones ont choisi plus souvent des victimes autochtones et les non-Autochtones s'en sont pris plus souvent à des victimes non autochtones. Cependant, les non-Autochtones étaient plus portés que les Autochtones à s'en prendre à des victimes d'origines ethniques diverses. Malgré le peu de différences observables entre les deux groupes en ce qui touche leur lien avec les victimes, on remarque que les non-Autochtones étaient plus portés à s'en prendre à des victimes vis-à-vis desquelles ils étaient en situation d'autorité ou de confiance (par exemple, à titre de médecin, de chef religieux, d'enseignant, d'entraîneur). Une dernière différence observable entre les deux groupes quant au profil de leurs victimes est que par rapport aux victimes des délinquants non autochtones, les victimes des délinquants autochtones avaient plus souvent consommé de l'alcool ou à la fois de l'alcool et de la drogue au moment où l'infraction a été commise.

Avant le traitement, un fort pourcentage d'Autochtones et de non-Autochtones entretenaient des distorsions cognitives afin de minimiser la gravité de leur comportement délinquant et leur degré de responsabilité. Il y a une seule distorsion pour laquelle une différence est observable entre les Autochtones et les non-Autochtones : une plus forte proportion d'Autochtones croyaient qu'ils n'auraient pas commis l'infraction s'ils n'avaient pas été sous l'influence d'une substance intoxicante. Tant les Autochtones que les non-Autochtones sont parvenus au cours du traitement à modifier leurs distorsions cognitives et à assumer davantage la responsabilité de leurs actes.

Des différences ont été observées entre les Autochtones et les non-Autochtones quant aux moyens utilisés pour s'approcher des victimes. Dans le cadre du processus de planification et de préparation de l'infraction, les Autochtones ont plus souvent donné de l'alcool ou de la drogue à leur victime. En revanche, les non-Autochtones étaient plus portés à donner des cadeaux ou à présenter du matériel pornographique. Ils étaient en outre plus susceptibles d'avoir eu recours à la ruse ou à la manipulation à l'égard de leur victime afin d'obtenir un contact sexuel.

Alors qu'aucune différence n'est observable entre les deux groupes pour ce qui est du recours aux menaces au cours de l'agression sexuelle, les Autochtones étaient plus susceptibles d'avoir agressé physiquement leur victime.

Un plus grand pourcentage de non-Autochtones que d'Autochtones ont manifesté des intérêts sexuels déviants. Un plus grand nombre d'entre eux ont déclaré avoir eu des pensées de nature sexuelle ou des fantasmes à l'égard de leur victime ou des fantasmes de violence sexuelle, ou s'être masturbés en regardant des photos d'enfants. Les non-Autochtones étaient en outre plus susceptibles de déclarer des paraphilies autres que leur comportement sexuel délinquant (par exemple, l'exhibitionnisme, le ligotage ou le sadisme sexuel). Malgré ces différences, aucune différence significative n'a été observée quant

aux préférences sexuelles des délinquants autochtones et non autochtones, qui ont été déterminées au moyen d'une évaluation phallométrique.

Issue du traitement

Les cotes données par les thérapeutes révèlent peu de différences entre les Autochtones et les non-Autochtones quant à l'issue du traitement. Pour les deux groupes, on a observé des améliorations considérables pour la révélation de soi, la responsabilisation et l'introspection.

Avant la mise en place du programme mixte combinant une approche de guérison traditionnelle et un mode de traitement contemporain à l'intention des Autochtones, le taux d'achèvement du traitement était plus élevé chez les non-Autochtones. Toutefois, lorsque les délinquants autochtones ont pu participer à un programme adapté à leur culture, la différence entre les taux d'achèvement est disparue. Un pourcentage élevé d'Autochtones et de non-Autochtones ont continué de suivre le traitement offert par la FBMC après la période obligatoire (par exemple, après la date d'expiration de leur peine). Après la mise en place du programme mixte à l'intention des délinquants autochtones, le nombre d'Autochtones qui ont continué de fréquenter la clinique après l'expiration du mandat s'est encore accru. Enfin, aucune différence significative n'est observable entre les Autochtones et les non-Autochtones ayant participé au programme de la FBMC quant au taux de récidive sexuelle. Cependant, les deux groupes ont affiché un taux de récidive beaucoup plus faible que celui du groupe de comparaison.

Portée des résultats obtenus

Grâce à ce projet de recherche, nous avons appris que pour évaluer les délinquants autochtones, il faut tenir compte davantage des caractéristiques qui leur sont propres. Pour ce faire, il convient d'intégrer dans le processus d'évaluation des délinquants un examen plus approfondi d'aspects tels que l'appartenance et les antécédents ethniques, l'exposition à la langue et à la

culture autochtones, le degré d'assimilation et l'incidence possible d'un séjour dans un pensionnat, particulièrement pour les membres de la deuxième génération. De plus, il serait peut-être bon de tenir compte, dans l'évaluation des délinquants sexuels autochtones, des styles d'attachement, de l'abus de substances intoxicantes ainsi que de facteurs tels que la colère et l'agressivité. Il sera aussi important, si la taille de l'échantillon le permet, d'examiner les différences entre les groupes autochtones afin de déterminer les caractéristiques qui peuvent être propres aux délinquants indiens, métis et Inuits.

Il semble que ce projet de recherche ait fourni de l'information qu'il serait utile de prendre en considération au moment de fixer des objectifs de traitement pour les délinquants sexuels autochtones. Les données recueillies montrent combien il est important de tenir compte de la famille d'origine et des expériences vécues pendant l'enfance. Il peut être utile d'examiner des aspects tels que la perte, l'abandon, le deuil, l'abus et l'attachement afin d'offrir un soutien psychologique et d'assurer une bonne gestion du risque. Il sera en outre impératif, dans le cadre des programmes offerts, d'aider les délinquants, particulièrement les Autochtones, à trouver des façons d'entretenir des relations saines avec les membres de leur famille. S'ils n'obtiennent pas l'aide nécessaire pour gérer ces relations, dans le cas où la famille est toujours dysfonctionnelle, ils risquent d'être ramenés dans un contexte de dysfonctionnement et de perdre les saines habiletés d'adaptation qu'ils ont développées au cours du programme de traitement. Il semble également important, dans le cadre du programme de traitement, d'aider les délinquants autochtones à développer des réseaux de soutien sociaux (à l'intérieur et à l'extérieur de la famille).

Les données recueillies suggèrent aussi que le développement de mécanismes sociaux constituerait un domaine d'intervention pertinent pour de nombreux délinquants autochtones. Il semble essentiel d'offrir des programmes visant à améliorer la formation et l'employabilité. De plus, étant donné le nombre de délinquants qui viennent habiter en milieu urbain, il serait pratique et utile que le

programme de traitement soit aussi axé sur l'acquisition des aptitudes nécessaires pour vivre de façon fonctionnelle dans un grand centre urbain.

Il semble essentiel, dans le cadre d'un programme de traitement des délinquants sexuels autochtones, de s'occuper d'aspects tels que l'abus de substances intoxicantes ainsi que de la colère et de la violence. Il s'agit de facteurs clés et de domaines d'intervention qui exigent peut-être encore plus d'attention que les intérêts sexuels déviants. Comme on l'a déjà noté, il faudrait à cet égard accorder une attention accrue aux questions d'abus et à l'abandon. Les données suggèrent aussi qu'il faudrait aborder dans le programme de traitement des délinquants sexuels autochtones la question des limites sexuelles inappropriées et expliquer en quoi consistent des limites appropriées.

Enfin, même si peu de délinquants autochtones ont été élevés dans la langue et la culture autochtones, avec ses enseignements et ses cérémonies, il semble que ces aspects de l'appartenance autochtone soient essentiels au processus de guérison. Il semble très important d'offrir aux délinquants autochtones la possibilité de participer à des programmes leur permettant de s'ouvrir à la culture autochtone ou de continuer d'y prendre une part active. Il semble en outre qu'une approche adaptée à la culture aide davantage les délinquants autochtones à acquérir les compétences nécessaires pour réduire les risques de récidive sexuelle, étant donné qu'elle semble plus engageante et qu'un plus grand nombre de délinquants se rendent au terme du processus de traitement et de guérison.

ANNEXE A

QUESTIONNAIRE DE LA FBMC BASE DE DONNÉES V2 SUR LES DÉLINQUANTS SEXUELS

PROFIL DU DÉLINQUANT

1. Nom du client

2. N° SED

3. Client dirigé par
 1. Service correctionnel du Canada
 2. Bureau de probation
 3. Services de santé mentale
 4. Services à la famille
 5. Accès direct
 6. Couronne (articles 8 à 10)
 7. Autre _____
4. Date de naissance

5. Sexe
 1. Masculin
 2. Féminin
6. Nature de l'infraction sexuelle
 1. Inceste
 2. Agression d'enfant
 3. Pédophilie
 4. Viol
 5. Viol / Pédophilie
 6. Infraction sexuelle sans contact
 7. Infraction sexuelle avec contact / Attouchements sur des adultes
 8. Meurtre sexuel
7. Durée de la peine associée à l'infraction
_____ mois
8. Le délinquant est atteint d'une maladie mentale.
 1. Oui
 2. Non

9. Le délinquant a des capacités mentales limitées.

1. Oui
2. Non

Responsabilité assumée par le délinquant

10. Le délinquant assume la responsabilité de son crime **avant le traitement.**

Nie son crime	Minimisation élevée	Minimisation moyenne	Minimisation faible	Responsabilité élevée
1	2	3	4	5

11. Le délinquant assume la responsabilité de son crime **après le traitement.**

Nie son crime	Minimisation élevée	Minimisation moyenne	Minimisation faible	Responsabilité élevée
1	2	3	4	5

12. Le délinquant se souvient de l'infraction **avant le traitement.**

Pas du tout	Un peu	Passablement	Beaucoup	Énormément
1	2	3	4	5

13. Le délinquant se souvient de l'infraction **après le traitement.**

Pas du tout	Un peu	Passablement	Beaucoup	Énormément
1	2	3	4	5

14. Le délinquant a de la difficulté à se souvenir de l'infraction parce qu'il avait consommé de l'alcool ou de la drogue **avant le traitement.**

Pas du tout	Un peu	Passablement	Beaucoup	Énormément
1	2	3	4	5

15. Le délinquant a de la difficulté à se souvenir de l'infraction parce qu'il avait consommé de l'alcool ou de la drogue **après le traitement.**

Pas du tout	Un peu	Passablement	Beaucoup	Énormément
1	2	3	4	5

15a. Le délinquant a de la difficulté à se souvenir de l'infraction parce qu'il souffre d'amnésie alcoolique **avant le traitement.**

Pas du tout	Un peu	Passablement	Beaucoup	Énormément
1	2	3	4	5

15b. Le délinquant a de la difficulté à se souvenir de l'infraction parce qu'il souffre d'amnésie alcoolique **après le traitement.**

Pas du tout	Un peu	Passablement	Beaucoup	Énormément
1	2	3	4	5

16. Le délinquant a de la difficulté à se souvenir de l'infraction en raison du temps qui s'est écoulé depuis **avant le traitement**.
 Pas du tout Un peu Passablement Beaucoup Énormément
 1 2 3 4 5
17. Le délinquant a de la difficulté à se souvenir de l'infraction en raison du temps qui s'est écoulé depuis **après le traitement**.
 Pas du tout Un peu Passablement Beaucoup Énormément
 1 2 3 4 5
18. Degré de minimisation du caractère intrusif ou de la gravité du comportement délinquant **avant le traitement**.
 Déni Élevé Moyen Faible Très faible ou nul
 1 2 3 4 5
19. Degré de minimisation du caractère intrusif ou de la gravité du comportement délinquant **après le traitement**.
 Déni Élevé Moyen Faible Très faible ou nul
 1 2 3 4 5
20. Degré de minimisation de la fréquence et de la durée du comportement délinquant **avant le traitement**.
 Déni Élevé Moyen Faible Très faible ou nul
 1 2 3 4 5
21. Degré de minimisation de la fréquence et de la durée du comportement délinquant **après le traitement**.
 Déni Élevé Moyen Faible Très faible ou nul
 1 2 3 4 5
22. Degré de minimisation de la violence exercée au cours de l'infraction **avant le traitement**.
 S.O. Déni Élevé Moyen Faible Très faible ou nul
 (aucune violence)
 1 2 3 4 5 6
23. Degré de minimisation de la violence exercée au cours de l'infraction **après le traitement**.
 S.O. Déni Élevé Moyen Faible Très faible ou nul
 (aucune violence)
 1 2 3 4 5 6

Cote – Minimisation avant le traitement (somme des questions 18, 20 et 22) ____

Cote – Minimisation après le traitement (somme des questions 19, 21 et 23) ____

Cycle de l'infraction

24. Le délinquant éprouve des remords **avant le traitement.**
Pas du tout Un peu Beaucoup
1 2 3
25. Le délinquant éprouve des remords **après le traitement.**
Pas du tout Un peu Beaucoup
1 2 3
26. Le délinquant éprouve de l'empathie pour la victime **avant le traitement.**
Pas du tout Un peu Beaucoup
1 2 3
27. Le délinquant éprouve de l'empathie pour la victime **après le traitement.**
Pas du tout Un peu Beaucoup
1 2 3
28. Le délinquant reconnaît avoir eu des pensées de nature sexuelle ou des fantasmes à l'égard de la victime avant de commettre l'infraction **avant le traitement.**
S.O. Déni Un peu Passablement Beaucoup
1 2 3 4 5
29. Le délinquant reconnaît avoir eu des pensées de nature sexuelle ou des fantasmes à l'égard de la victime avant de commettre l'infraction **après le traitement.**
S.O. Déni Un peu Passablement Beaucoup
1 2 3 4 5
30. Le délinquant reconnaît avoir des fantasmes à l'égard des enfants **avant le traitement.**
S.O. Déni Un peu Passablement Beaucoup
1 2 3 4 5
31. Le délinquant reconnaît avoir des fantasmes à l'égard des enfants **après le traitement.**
S.O. Déni Un peu Passablement Beaucoup
1 2 3 4 5
32. Le délinquant reconnaît avoir des fantasmes de violence sexuelle **avant le traitement.**
S.O. Déni Un peu Passablement Beaucoup
1 2 3 4 5

33. Le délinquant reconnaît avoir des fantasmes de violence sexuelle **après le traitement**.

S.O.	Déni	Un peu	Passablement	Beaucoup
1	2	3	4	5

34. Le délinquant reconnaît avoir des fantasmes de revanche ou de violence non sexuelle **avant le traitement**.

S.O.	Déni	Un peu	Passablement	Beaucoup
1	2	3	4	5

35. Le délinquant reconnaît avoir des fantasmes de revanche ou de violence non sexuelle **après le traitement**.

S.O.	Déni	Un peu	Passablement	Beaucoup
1	2	3	4	5

Distorsions cognitives

36. Le délinquant croit que la victime était consentante (*elle voulait un contact sexuel, elle n'a pas dit non*) **(avant le traitement)**.

Pas du tout	Un peu	Fermeement
1	2	3

37. Le délinquant croit que la victime était consentante (*elle voulait un contact sexuel, elle n'a pas dit non*) **(après le traitement)**.

Pas du tout	Encore un peu	Encore fermeement	Perception changée
1	2	3	4

38. Le délinquant croit qu'il entretenait une relation avec la victime (*il lui montrait son amour*) **(avant le traitement)**.

Pas du tout	Un peu	Fermeement
1	2	3

39. Le délinquant croit qu'il entretenait une relation avec la victime (*il lui montrait son amour*) **(après le traitement)**.

Pas du tout	Encore un peu	Encore fermeement	Perception changée
1	2	3	4

40. Le délinquant croit qu'il faisait l'éducation sexuelle de la victime **(avant le traitement)**.

Pas du tout	Un peu	Fermeement
1	2	3

41. Le délinquant croit qu'il faisait l'éducation sexuelle de la victime **(après le traitement)**.

Pas du tout	Encore un peu	Encore fermeement	Perception changée
1	2	3	4

50. Le délinquant croit que la victime n'a pas été blessée physiquement ni psychologiquement (**avant le traitement**).
 Pas du tout Un peu Fermeement
 1 2 3
51. Le délinquant croit que la victime n'a pas été blessée physiquement ni psychologiquement (**après le traitement**).
 Pas du tout Encore un peu Encore fermeement Perception changée
 1 2 3 4
52. Le délinquant croit que la victime n'a pas été forcée ni contrainte (**avant le traitement**).
 Pas du tout Un peu Fermeement
 1 2 3
53. Le délinquant croit que la victime n'a pas été forcée ni contrainte (**après le traitement**).
 Pas du tout Encore un peu Encore fermeement Perception changée
 1 2 3 4
54. Le délinquant croit que la victime, en raison de son apparence et de son comportement, semblait être plus âgée qu'elle ne l'était en réalité (**avant le traitement**).
 Pas du tout Un peu Fermeement
 1 2 3
55. Le délinquant croit que la victime, en raison de son apparence et de son comportement, semblait être plus âgée qu'elle ne l'était en réalité (**après le traitement**).
 Pas du tout Encore un peu Encore fermeement Perception changée
 1 2 3 4
56. Le délinquant croit que puisqu'il n'est pas allé jusqu'au bout, l'infraction est de moindre gravité (**avant le traitement**).
 Pas du tout Un peu Fermeement
 1 2 3
57. Le délinquant croit que puisqu'il n'est pas allé jusqu'au bout, l'infraction est de moindre gravité (**après le traitement**).
 Pas du tout Encore un peu Encore fermeement Perception changée
 1 2 3 4
58. Le délinquant croit qu'il n'aurait pas commis l'infraction s'il n'avait pas été sous l'influence de l'alcool ou de la drogue (**avant le traitement**).
 Pas du tout Un peu Fermeement
 1 2 3

59. Le délinquant croit qu'il n'aurait pas commis l'infraction s'il n'avait pas été sous l'influence de l'alcool ou de la drogue (**après le traitement**).
 Pas du tout Encore un peu Encore fermement Perception changée
 1 2 3 4
60. Le délinquant croit qu'il est la véritable victime dans cette affaire (**avant le traitement**).
 Pas du tout Un peu Fermement
 1 2 3
61. Le délinquant croit qu'il est la véritable victime dans cette affaire (**après le traitement**).
 Pas du tout Encore un peu Encore fermement Perception changée
 1 2 3 4

Afin de calculer la cote pour les distorsions cognitives avant le traitement, comptez 1 pour «Un peu» et «Fermement», et 0 pour «Pas du tout».

Cote – Distorsions avant le traitement (somme des énoncés 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60) _____

Afin de calculer la cote pour les distorsions cognitives après le traitement, comptez 1 pour «Encore un peu» et «Encore fermement», et 0 pour «Pas du tout» et «Perception changée».

Cote – Distorsions après le traitement (somme des énoncés 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61) _____

Préparation

62. Le délinquant a donné de l'alcool ou de la drogue à la victime.
 1. Oui
 2. Non
63. Le délinquant a donné des cadeaux ou de l'argent à la victime.
 1. Oui
 2. Non
64. Le délinquant a montré du matériel pornographique à la victime.
 1. Oui
 2. Non
65. Le délinquant a eu recours à la ruse ou à la manipulation à l'endroit de la victime.
 1. Oui
 2. Non

66. Le délinquant a eu recours à la ruse ou à la manipulation à l'endroit d'autres personnes.
1. Oui
 2. Non

Cote – Préparation (somme des «oui» pour les énoncés 62, 63, 64, 65, 66)

67. La victime a été menacée verbalement.
1. Oui
 2. Non
68. La victime a été menacée physiquement.
1. Oui
 2. Non
69. La victime a été menacée avec une arme.
1. Oui
 2. Non

Intérêts sexuels déviants et paraphilies
Résultats de la pléthysmographie pénienne

70. Résultats de la pléthysmographie pénienne (avant le traitement)

70A. Stimulus auditif	70b. Diapositive	70c. Film
A1. Aucune réaction	B1. Aucune réaction	C1. Aucune réaction
A2. Adulte	B2. Adulte	C2. Adulte
A3. Enfant et adulte	B3. Enfant et adulte	C3. Enfant et adulte
A4. Enfant	B4. Enfant	C4. Enfant
A5. Enfant et coercition envers des enfants	B5. Enfant et coercition envers des enfants	C5. Enfant et coercition envers des enfants
A6. Rapport consensuel entre adultes et coercition envers des adultes	B6. Adulte consentant et coercition envers des adultes	C6. Adulte consentant et coercition envers des adultes
A7. Coercition envers des adultes	B7. Coercition envers des adultes	C7. Coercition envers des adultes
A8. Coercition envers des adultes et des enfants	B8. Coercition envers des adultes et des enfants	C8. Coercition envers des adultes et des enfants
A9. Excitation sexuelle à tous les stimuli	B9. Excitation sexuelle à tous les stimuli	C9. Excitation sexuelle à tous les stimuli
A10. Refus	B10. Refus	C10. Refus
A11. Test non subi	B11. Test non subi	C11. Test non subi

71. La pléthysmographie pénienne a révélé une excitation sexuelle déviante à des stimuli non reliés à l'infraction.
1. S.O. (test non subi ou refus)
 2. Oui, précisez _____
 3. Non
72. Séance de contrôle de l'excitation sexuelle **avant le traitement**
1. S.O. (aucune séance de contrôle de l'excitation sexuelle)
 2. Incapacité de réduire ou d'inhiber l'excitation sexuelle
 3. Capacité limitée de réduire ou d'inhiber l'excitation sexuelle
 4. Capacité de réduire ou d'inhiber l'excitation sexuelle sous le seuil de signification
73. Séance de contrôle de l'excitation sexuelle **après le traitement**
1. S.O. (aucune séance de contrôle de l'excitation sexuelle)
 2. Incapacité de réduire ou d'inhiber l'excitation sexuelle
 3. Capacité limitée de réduire ou d'inhiber l'excitation sexuelle
 4. Capacité de réduire ou d'inhiber l'excitation sexuelle sous le seuil de signification

Paraphilie

74. Le délinquant utilise du matériel pornographique.
1. Jamais
 2. Rarement
 3. Parfois
 4. Régulièrement
 5. Très souvent
75. Appels téléphoniques obscènes
1. Oui
 2. Non
76. Exhibitionnisme
1. Oui
 2. Non
77. Voyeurisme
1. Oui
 2. Non
78. Bestialité
1. Oui
 2. Non

79. Frotteurisme
1. Oui
2. Non
80. Travestisme
1. Oui
2. Non
81. Vol de vêtements ou de sous-vêtements de femmes ou d'enfants
1. Oui
2. Non
82. Fétichisme
1. Oui, précisez _____
2. Non
83. Ligotage
1. Oui
2. Non
84. Sadomasochisme
1. Oui
2. Non
85. Excitation sexuelle à la vue de scènes de violence ou de viol à la télévision, au cinéma ou sur Internet
1. Oui
2. Non
86. Excitation sexuelle à la vue d'enfants à la télévision, au cinéma ou sur Internet
1. Oui
2. Non
87. Masturbation en regardant des photos d'enfants
1. Oui
2. Non
88. Sadisme sexuel
1. Oui
2. Non
89. Masturbation en entretenant des idées d'homicide de nature sexuelle
1. Oui
2. Non

90. Nécrophilie
1. Oui
2. Non
91. Prise de photos ou tournage de vidéos représentant des comportements délinquants
1. Oui
2. Non

Total - Paraphilies (somme des « oui » pour les énoncés 74 à 91) _____

II. PROFIL DES VICTIMES

92. Nombre total de victimes d'agression sexuelle identifiées **avant le traitement**

93. Nombre total de victimes d'agression sexuelle identifiées **après le traitement**

94. Sexe des victimes
1. Masculin 2. Féminin 3. Victimes des deux sexes

Âge des victimes

95. Enfants en bas âge (*de la naissance à 5 ans*)
1. Oui
2. Non
96. Enfants prépubères (*de 6 à 9 ans*)
1. Oui
2. Non
97. Enfants pubères (*de 10 à 13 ans*)
1. Oui
2. Non
98. Adolescents (*de 14 à 17 ans*)
1. Oui
2. Non
99. Adultes (*18 ans et plus*)
1. Oui
2. Non

100. Personnes âgées (65 ans et plus)
1. Oui
 2. Non
101. Âges multiples
1. Oui
 2. Non
102. Appartenance ethnique des victimes
- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| 1. Race blanche | 5. Asiatique |
| 2. Origine autochtone | 6. Race noire |
| 3. Inuit | 7. Origine hispanique |
| 4. Métis | 8. Origines diverses |

Lien entre les victimes et le délinquant

103. Membres de la famille
1. S.O. (les victimes n'étaient pas des membres de la famille)
 2. Membres de la famille immédiate, précisez _____
 3. Membres de la famille élargie, précisez _____
 4. Membres de la famille sans lien biologique, précisez _____
 5. Divers membres de la famille
104. Amis de la famille
1. Oui
 2. Non
105. Personnes autres qu'un membre de la famille en situation d'autorité ou de confiance
1. Oui
 2. Non
106. Amis ou connaissances
1. Oui
 2. Non
107. Inconnus
1. Oui
 2. Non
108. Liens multiples avec les victimes
1. Oui
 2. Non

109. Durée approximative de l'infraction sexuelle à l'origine de la peine, s'il y a eu plus d'un contact
_____ mois
110. Consommation de substances intoxicantes par les victimes
1. Consommation d'alcool au moment où l'infraction a été commise
 2. Consommation de drogue au moment où l'infraction a été commise
 3. Consommation d'alcool et de drogue au moment où l'infraction a été commise
 4. Aucune consommation de substances intoxicantes au moment où l'infraction a été commise

Actes perpétrés contre les victimes

111. Attouchements
1. Oui
 2. Non
- 111a. Pénétration avec les doigts
1. Oui
 2. Non
112. Rappports sexuels simulés
1. Oui
 2. Non
- 112a. Rappports sexuels buccaux-génitaux
1. Oui
 2. Non
113. Rappports sexuels anaux
1. Oui
 2. Non
114. Rappports sexuels vaginaux
1. S.O. (victimes de sexe masculin seulement)
 2. Oui
 3. Non
115. Introduction d'objets
1. Oui
 2. Non
116. Violence physique
1. Oui
 2. Non

- 116a. Vociférations et injures à l'endroit de la victime
1. Oui
 2. Non
- 116b. La victime a été poussée, bousculée ou empoignée
1. Oui
 2. Non
- 116c. La victime a reçu des coups de poings ou de pieds
1. Oui
 2. Non
- 116d. La victime a été attachée ou bâillonnée
1. Oui
 2. Non
117. La victime est décédée des suites de l'infraction
1. Oui
 2. Non

Dynamique familiale

118. Principal dispensateur de soins pendant l'enfance
1. Mère et père
 2. Mère
 3. Père
 4. Grand-mère ou grand-père
 5. Autre(s) personne(s) apparentée(s)
 6. Personne(s) autre(s) qu'un membre de la famille
 7. Famille(s) d'accueil / foyer(s) collectif(s)
 8. Élevé en tant que pupille de la collectivité
 9. Autre _____
119. Nombre total de dispensateurs de soins de la naissance à l'âge de 18 ans
- _____
120. Délinquant séparé de ses parents ou abandonné par eux
1. Oui
 2. Non
121. Père biologique inconnu
1. Oui
 2. Non

122. Divorce ou séparation des parents
1. S.O.
2. Oui
3. Non
123. Infidélité ou promiscuité sexuelle de la mère
1. S.O.
2. Oui
3. Non
124. Infidélité ou promiscuité sexuelle du père
1. S.O.
2. Oui
3. Non
125. Maladie physique des parents
1. S.O.
2. Oui
3. Non
126. Maladie mentale des parents
1. S.O.
2. Oui
3. Non
127. Abus d'alcool, de drogue ou de solvant par les parents
1. S.O.
2. Oui
3. Non
128. Suicide au sein de la famille
1. S.O.
2. Oui
3. Non
129. Homicide au sein de la famille
1. S.O.
2. Oui
3. Non
130. Criminalité au sein de la famille
1. S.O.
2. Oui
3. Non

131. Observation ou connaissance d'actes de violence physique de la part des parents au sein de la famille
1. S.O.
 2. Oui
 3. Non
132. Observation ou connaissance d'actes de violence sexuelle de la part des parents au sein de la famille
1. S.O.
 2. Oui
 3. Non

Mauvais traitements subis par le délinquant pendant l'enfance

133. Violence physique
1. Oui
 2. Non
134. Nombre d'auteurs de violence physique

135. Sexe des auteurs de violence physique
1. S.O.
 2. Masculin seulement
 3. Féminin seulement
 4. Masculin et féminin
136. Lien familial avec le délinquant
1. S.O.
 2. Membres de la famille immédiate, précisez _____
 3. Membres de la famille élargie, précisez _____
 4. Membres de la famille sans lien biologique, précisez _____
 5. Divers membres de la famille
137. Violence physique exercée par des personnes autres que des membres de la famille
1. S.O.
 2. Oui
 3. Non
138. Violence sexuelle
1. Oui
 2. Non
139. Âge au moment de la première expérience de violence sexuelle

140. Nombre d'auteurs de violence sexuelle

141. Sexe des auteurs de violence sexuelle
1. S.O.
 2. Masculin seulement
 3. Féminin seulement
 4. Masculin et féminin
142. Lien familial avec le délinquant
1. S.O.
 2. Membres de la famille immédiate, précisez _____
 3. Membres de la famille élargie, précisez _____
 4. Membres de la famille sans lien biologique, précisez _____
 5. Divers membres de la famille
143. Violence sexuelle exercée par un inconnu
1. S.O.
 2. Oui
 3. Non
144. Violence sexuelle exercée par un ami, un ami de la famille ou une connaissance
1. S.O.
 2. Oui
 3. Non
145. Témoin de comportements sexuels déviants ou de matériel pornographique avant l'âge adulte
1. Oui
 2. Non
146. Violence psychologique
1. Oui
 3. Non
147. Sexe des auteurs de violence psychologique
1. S.O.
 2. Masculin seulement
 3. Féminin seulement
 4. Masculin et féminin
148. Lien familial avec le délinquant
1. S.O.
 2. Membres de la famille immédiate, précisez _____
 3. Membres de la famille élargie, précisez _____
 4. Membres de la famille sans lien biologique, précisez _____
 5. Divers membres de la famille

149. Négligence
1. Oui
 2. Non
150. Sexe des auteurs de négligence
1. S.O.
 2. Masculin seulement
 3. Féminin seulement
 4. Masculin et féminin
151. Lien avec le délinquant
1. S.O.
 2. Mère
 3. Père
 4. Mère et père
 5. Autre principal dispensateur de soins

Cote – Dysfonctionnement familial : (somme des «oui» pour les énoncés 120 à 132, 133, 138, 146, 149) _____

Abus de substances intoxicantes

152. Le délinquant avait consommé de l'alcool, de la drogue ou du solvant au moment où l'infraction a été commise.
1. Oui
 2. Non
153. Antécédents d'abus d'alcool
1. Oui
 1. Non
- 153a. Âge du délinquant lorsqu'il a commencé à consommer de l'alcool _____
154. Antécédents d'abus de drogues
1. Oui
 2. Non
- 154a. Type de drogues et âge du délinquant lorsqu'il a commencé à les consommer
- | | |
|---|-----------|
| 1. Marijuana (hachisch, huile, herbe) | âge _____ |
| 2. Opiacés (héroïne, morphine) | âge _____ |
| 3. Crack ou cocaïne | âge _____ |
| 4. Substances hallucinogènes (LSD, PCP) | âge _____ |
| 5. Médicaments prescrits | âge _____ |

155. Antécédents d'abus de solvant

1. Oui
2. Non

155a. Âge du délinquant lorsqu'il a commencé à consommer des solvants _____

Antécédents criminels

156. Nombre total de condamnations avant l'âge adulte

157. Nombre total de condamnations pour des infractions avec violence avant l'âge adulte

158. Nombre d'infractions avec violence n'ayant entraîné aucune condamnation que le délinquant a avoué avoir commises avant l'âge adulte

1. 0 infraction
2. 1-2 infractions
3. 3-5 infractions
4. 6-9 infractions
5. 10 infractions ou plus

159. Âge du délinquant lorsqu'il a commis sa première infraction avec violence

160. Nombre de condamnations pour des infractions sexuelles avant l'âge adulte

161. Nombre infractions sexuelles n'ayant entraîné aucune condamnation que le délinquant a avoué avoir commises avant l'âge adulte

1. 0 infractions
2. 1-2 infractions
3. 3-5 infractions
4. 6-9 infractions
5. 10 infractions ou plus

162. Âge du délinquant lorsqu'il a commis sa première infraction sexuelle

163. Nombre total de condamnations à l'âge adulte

164. Nombre de condamnations pour des infractions avec violence à l'âge adulte

165. Nombre d'infractions avec violence n'ayant entraîné aucune condamnation que le délinquant a avoué avoir commises à l'âge adulte
1. 0 infraction
 2. 1-2 infractions
 3. 3-5 infractions
 4. 6-9 infractions
 5. 10 infractions ou plus
166. Nombre de condamnations pour des infractions sexuelles à l'âge adulte

167. Nombre d'infractions sexuelles n'ayant entraîné aucune condamnation que le délinquant a avoué avoir commises à l'âge adulte
1. 0 infraction
 2. 1-2 infractions
 3. 3-5 infractions
 4. 6-9 infractions
 5. 10 infractions ou plus
168. Appartenance à un gang
1. Oui, précisez _____
 2. Non
 3. Appartenance présumée
169. Automutilation
1. Oui
 2. Non
170. Tentative de suicide
1. Oui
 2. Non
 3. Idées suicidaires sans tentative
171. Âge du délinquant lorsqu'il a fait sa première tentative de suicide

Fonctionnement au sein de la collectivité

172. Statut professionnel au moment où l'infraction à l'origine de la peine a été commise
1. Emploi (à temps plein ou à temps partiel)
 2. Chômage
 3. Études
 4. Retraite ou invalidité
173. Profession exercée au moment où l'infraction à l'origine de la peine a été commise
1. Étudiant
 2. Travailleur spécialisé ou non spécialisé
 3. Travailleur qualifié
 4. Employé de bureau ou vendeur
 5. Cadre inférieur
 6. Gestionnaire ou membre de profession libérale
 7. Chômeur ou prestataire d'aide sociale
 8. Retraite ou invalidité
 9. Diverses professions
174. Antécédents professionnels
1. Aucun antécédent professionnel
 2. Emplois sporadiques
 3. Emplois stables
175. Niveau d'instruction au moment où l'infraction à l'origine de la peine a été commise
1. Moins d'une 8^e année
 2. Moins d'une 12^e année
 3. Diplôme d'études secondaires
 4. GED
 5. École de métiers
 6. Université ou collège
176. Antécédents d'inadaptation scolaire
1. S.O.
 2. Oui
 3. Non
177. État civil au moment où l'infraction à l'origine de la peine a été commise
1. Célibataire
 2. Marié
 3. Conjoint de fait
 4. Séparé ou divorcé
 5. Veuf

- 177a. Antécédents de violence conjugale (condamnation ou déclaration du délinquant, relation actuelle ou antérieure)
1. Oui
 2. Non
178. Le délinquant était ou est marié à une mineure.
1. S.O. (n'a jamais été marié)
 2. Oui
 3. Non
179. Problèmes conjugaux ou difficultés dans la relation avec la personne fréquentée
1. S.O. (n'était pas marié ou ne fréquentait personne)
 2. Oui
 3. Non
180. Antécédents de promiscuité sexuelle
1. Oui
 2. Non
181. Antécédents de dysfonction sexuelle
1. Oui
 2. Non
182. Antécédents d'isolement social
1. Oui
 2. Non

III. CARACTÉRISTIQUES PROPRES AUX AUTOCHTONES

183. Autochtone
1. Oui
 2. Non
184. Appartenance ethnique
1. Non autochtone
 2. Indien inscrit ou visé par un traité
 3. Indien non inscrit
 4. Inuit
 5. Métis

185. Langue(s) parlée(s)
1. Non autochtone
 2. Anglais
 3. Langue autochtone
 4. Bilingue (langue autochtone et anglais)
 5. Autre _____
186. Langue maternelle autochtone
1. Non autochtone
 2. Cri
 3. Ojibway
 4. Seaulteaux
 5. Inuktitut
 6. Déné
 7. Autre _____
 8. S.O. (anglais seulement)
187. Collectivité où l'infraction à l'origine de la peine a été commise
1. Non autochtone
 2. Réserve
 3. Rurale
 4. Urbaine
 5. Diverses collectivités
188. Collectivité de résidence au moment où l'infraction à l'origine de la peine a été commise
1. Non autochtone
 2. Réserve
 3. Rurale
 4. Urbaine
189. Collectivité d'origine
1. Non autochtone
 2. Réserve
 3. Rurale
 4. Urbaine
190. Le délinquant a été élevé dans la collectivité d'origine
1. Non autochtone
 2. Oui
 3. Non
191. Éducation traditionnelle autochtone
1. Non autochtone
 2. Oui
 3. Non

192. Participation à un programme de traitement s'adressant aux Autochtones dans l'établissement
1. Non autochtone
 2. Oui
 3. Non
193. Participation à un programme de traitement s'adressant aux Autochtones après la libération
1. Non autochtone
 2. Oui
 3. Non
194. Rencontres avec un Aîné autochtone dans l'établissement
1. Non autochtone
 2. Rencontres régulières
 3. Rencontres occasionnelles
 4. Rencontres peu fréquentes
 5. Aucune rencontre
195. Rencontres avec un Aîné autochtone après la libération
1. Non autochtone
 2. Rencontres régulières
 3. Rencontres occasionnelles
 4. Rencontres peu fréquentes
 5. Aucune rencontre
196. Le délinquant a séjourné dans un pensionnat.
1. Non autochtone
 2. Oui
 3. Non
197. Le délinquant a été victime de violence sexuelle au pensionnat.
1. Non autochtone
 2. Oui
 3. Non
 4. S.O. (n'a pas séjourné dans un pensionnat)
198. Le délinquant a été victime de violence physique au pensionnat.
1. Non autochtone
 2. Oui
 3. Non
 1. S.O. (n'a pas séjourné dans un pensionnat)

199. Le délinquant a été victime de violence psychologique au pensionnat.
1. Non autochtone
 2. Oui
 3. Non
 4. S.O. (n'a pas séjourné dans un pensionnat)
200. Le délinquant a été victime de racisme au sein de la collectivité ou de l'établissement
1. Non autochtone
 2. Oui
 3. Non

IV. TRAITEMENT

201. Participation à un programme de traitement des délinquants sexuels avant l'infraction à l'origine de la peine
1. Oui
 2. Non
202. Participation à un programme de traitement des délinquants sexuels dans un autre établissement
1. S.O.
 2. Oui
 3. Non

Pour l'infraction à l'origine de la peine

203. Participation au CPR
1. Oui
 2. Non
204. Participation à *Base Exodus*
1. Oui
 2. Non
205. Durée totale du traitement offert par la FBMC
_____ mois
206. Lieu du traitement offert par la FBMC
1. Établissement Stony Mountain seulement
 2. Établissement Stony Mountain et collectivité
 3. Établissement Stony Mountain et établissement Rockwood
 4. Établissement Stony Mountain, établissement Rockwood et collectivité
 5. Établissement Rockwood seulement
 6. Établissement Rockwood et collectivité
 7. Collectivité seulement

207. Thérapeute principal
1. Lawrence Ellerby
 2. Brenda Ellerby
 3. Todd Smith
 4. Jacqueline Bedard
 5. Autre _____
208. Participation au programme de traitement contemporain
1. Oui
 2. Non
209. Participation à une thérapie individuelle
1. Oui
 2. Non
210. Participation au programme de traitement mixte
1. Oui
 2. Non
211. Participation à une thérapie de couple
1. S.O. (n'était pas marié ou ne fréquentait personne)
 2. Oui
 3. Non
212. Participation à une thérapie familiale
1. S.O. (n'avait pas de famille)
 2. Oui
 3. Non
213. Conjoint(e) participant à un groupe de soutien des conjoints
1. S.O. (n'était pas marié ou ne fréquentait personne)
 2. Oui
 3. Non
214. Changement dans la forme d'excitation sexuelle
1. Oui
 2. Non
215. Rencontres avec un agent de soutien communautaire
1. Oui
 2. Non
216. Gestion de l'excitation sexuelle à l'aide de médicaments
1. Oui
 2. Non

217. État d'avancement du traitement

1. En cours
2. Refus
3. Abandon
4. Interruption
3. Traitement terminé
4. Suspension
5. Transfert

217a. Suspension

1. Suspension et mise en accusation pour une nouvelle infraction sans violence de nature non sexuelle
2. Suspension et mise en accusation pour une nouvelle infraction avec violence
3. Suspension et mise en accusation pour une nouvelle infraction sexuelle
4. Suspension et retour au traitement
5. Suspension pour manquement aux conditions
6. Suspension pour manquement aux conditions et liberté conditionnelle révoquée

218. Poursuite du traitement après la date d'expiration du mandat

1. S.O.
2. Oui
3. Non

Récidive

219. Mise en accusation pour une infraction sexuelle (après le traitement)

1. Oui (a terminé le traitement)
2. Non (a terminé le traitement)
3. Oui (n'a pas terminé le traitement)
4. Non (n'a pas terminé le traitement)

220. Mise en accusation pour une infraction avec violence (après le traitement)

1. Oui (a terminé le traitement)
2. Non (a terminé le traitement)
3. Oui (n'a pas terminé le traitement)
4. Non (n'a pas terminé le traitement)

221. Mise en accusation pour une infraction sans violence de nature non sexuelle (après le traitement)

1. Oui (a terminé le traitement)
2. Non (a terminé le traitement)
3. Oui (n'a pas terminé le traitement)
4. Non (n'a pas terminé le traitement)

Évaluation du risque

222. Cote ISGR

223. Cote EERV-VDS

224. Risque de **récidive sexuelle** d'après le jugement clinique (**avant le traitement**)

1. Élevé
2. Moyen
3. Faible

225. Niveau des besoins de **récidive sexuelle** d'après le jugement clinique (**avant le traitement**)

1. Élevé
2. Moyen
3. Faible

226. Risque de **récidive sexuelle** d'après le jugement clinique (**après le traitement**)

1. Élevé
2. Moyen
3. Faible

227. Niveau des besoins de **récidive sexuelle** d'après le jugement clinique (**après le traitement**)

1. Élevé
2. Moyen
3. Faible

228. Risque de **récidive violente** d'après le jugement clinique (**avant le traitement**)

1. Élevé
2. Moyen
3. Faible

229. Niveau des besoins de **récidive violente** d'après le jugement clinique (**avant le traitement**)

1. Élevé
2. Moyen
3. Faible

230. Risque de **récidive violente** d'après le jugement clinique (**après le traitement**)
1. Élevé
 2. Moyen
 3. Faible
231. Niveau des besoins de **récidive violente** d'après le jugement clinique (**après le traitement**)
1. Élevé
 2. Moyen
 3. Faible
232. Risque de **récidive non violente** d'après le jugement clinique (**avant le traitement**)
1. Élevé
 2. Moyen
 3. Faible
233. Niveau des besoins de **récidive non violente** d'après le jugement clinique (**avant le traitement**)
1. Élevé
 2. Moyen
 3. Faible
234. Risque de **récidive non violente** d'après le jugement clinique (**après le traitement**)
1. Élevé
 2. Moyen
 3. Faible
235. Niveau des besoins de **récidive non violente** d'après le jugement clinique (**après le traitement**)
1. Élevé
 2. Moyen
 3. Faible